



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 16/2024

Composition du Search Committee

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres notamment son article 22 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment son article 6.1.2 ;

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve la constitution du Search Committee telle que proposée dans la note ci-après annexée. Le Search Committee sera composé des membres suivants :

- Claude CATALA, Président du Sénat Académique, membre de droit ;
- Mickaël WORTON, Président du Conseil d'Orientation stratégique, membre de droit ;
- Fabienne CASOLI, Chef d'Etablissement ;
- Frédéric WORMS, Chef d'Etablissement ;
- Maud COHEN, personnalité extérieure ;
- Edith HEARD, personnalité extérieure ;
- Elisabeth MASSONI-CAUSSE, Professeure ;
- Denis ROUSSET, Professeur.

29 voix « pour »,

0 voix « contre »,

3 abstentions

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 17/2024

Lettre d'orientation budgétaire

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 34 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 3-3 ;

Vu la proposition du Directoire du 11 juin 2024 adoptant à la majorité qualifiée le projet de lettre d'orientation budgétaire ci-après annexé.

Après en avoir débattu lors du débat d'orientation budgétaire :

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2025, ci-après annexée.

29 voix « pour »,

3 voix « contre »,

0 abstention

Le Président de séance
Alain FLOCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Table des matières

1. LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE 2025	3
1.1. LA PROCÉDURE BUDGETAIRE INTEGREE	3
1.2. CALENDRIER BUDGETAIRE 2024-2025 :	4
1.3. SITUATION BUDGETAIRE ET CONTEXTE	5
1.3.1. <i>Situation budgétaire 2024 consolidée</i>	5
1.3.2. <i>Le développement de l'Université dans un environnement incertain</i>	8
LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES	9
2.1. LA SCSP ET L'IDEX	10
2.1.1. <i>La Subvention pour charges de service public</i>	10
2.1.2. <i>Les intérêts annuels de la dotation non consommables</i>	11
2.2 AUTRES RECETTES	11
2.3 LES RESSOURCES PROPRES	12
3. LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES	13
3.1. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : RECHERCHE	13
3.1.1. <i>Les grands programmes de recherche de l'Université PSL</i>	13
3.1.2. <i>Attirer, accueillir et conserver les meilleurs talents</i>	14
3.2. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : FORMATION	16
3.3. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE DANS LE DOMAINE DE L'IA	
3.4. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : CAMPUS ET VIE ETUDIANTE, RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	18
3.5. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : INTERNATIONAL	18
3.6. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : DEVELOPPEMENT, INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT	20
3.7. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : IMMOBILIER –	21
4. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : SYNERGIES ET MUTUALISATIONS	22
<i>Le projet de carte européenne étudiante</i>	22
4. 2. LES SERVICES EN APPUI	23
4.2.1. POLITIQUE RH : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE PSL	23
4.2.1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DU PARTAGE DES SAVOIRS ET DU MARKETING :	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.2.3. DIRECTION D'AIDE AU PILOTAGE ET DE QUALITE (DAPIQ)	23
4.2.4. DIRECTION DE LA DOCUMENTATION	25
4. 2. LA CONVERGENCE SI & ONE PSL 30	25
4.3. LA CONSOLIDATION DES SMS	26

1. LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE 2025

1. La Lettre d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte particulier, et potentiellement charnière, dans l'histoire de PSL. En effet, deux nouveaux établissements-composantes, l'Ecole nationale Supérieure d'Architecture de Paris Malaquais (ENSA-Malaquais) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) intégreront l'Université PSL à la suite de la révision de ses statuts.
2. Le début d'année sera marqué également par le renouvellement des collèges 2 (collège des représentants élus) et 3 (personnalités qualifiées désignées) du conseil d'administration, en janvier 2025, puis par l'élection d'un(e) président(e) de l'Université en février 2025.
3. L'Université a engagé une réflexion sur les recommandations issues des évaluations 2024 menées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et le Conseil d'Orientation Stratégique (COS). L'année 2025 sera probablement rythmée par une série d'évolutions des politiques menées (mise en place des grands programmes de recherche, de nouveaux programmes transverses, démarrage de Cluster IA...).
4. Il sera engagé également le renouvellement de la convention entre l'Université PSL et le CNRS ainsi que les réflexions concernant le futur quinquennal associant un cadre commun et des volets spécifiques pour chaque établissement.

1.1. LA PROCÉDURE BUDGETAIRE INTEGREE

5. L'Université PSL est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doté du statut de grand établissement. Elle fonctionne selon un modèle de gouvernance spécifique associant neuf établissements-composantes¹, deux établissements membres-associés et trois organismes de recherche.
6. La procédure budgétaire intégrée de l'Université PSL repose sur des mécanismes de collaborations et d'échanges entre la présidence de l'Université PSL et les établissements-composantes (dialogue de gestion). La Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB) définit des orientations communes à la construction des budgets des établissements-composantes de l'Université, y compris du grand établissement (PSL-Siège) et de la Fondation de Coopération Scientifique de l'Université PSL (FCS-PSL).
7. La procédure budgétaire est étroitement liée à la définition et au vote des feuilles de route sectorielles et de la planification pluriannuelle des recrutements approuvés par le Directoire et le CA de l'Université. Pour la 7^{ème} année consécutive, l'Université a débuté son processus budgétaire en traduisant, à travers la LOB, les feuilles de route sectorielles adoptées par son CA en décembre 2024 :
 - Recherche, Sciences et Société ;
 - Formation et égalité des chances ;
 - Relations internationales ;
 - Développement, innovation et entrepreneuriat ;
 - Vie étudiante et responsabilité sociale ;
 - Services en appui.
8. L'objectif majeur de la construction budgétaire est en effet de procéder aux arbitrages permettant d'appuyer les stratégies votées par les moyens humains et financiers nécessaires. En particulier, les textes votés prévoient souvent des jalons pour l'année 2025 que la LOB doit intégrer.
9. La construction du budget de l'Université PSL s'inscrit dans une logique générale de co-financement des projets par les établissements-composantes. La LOB ne traduit pas les seules

¹ Les établissements-composantes seront au nombre de onze une fois que les CA de l'ENSA-Malaquais et de l'ENSAD auront approuvé leurs statuts modifiés.

orientations du budget initial de PSL-Siège et de la FCS-PSL, mais bien l'ensemble des axes prioritaires, les co-financements et les dépenses des établissements-composantes en vue du déploiement des orientations et des projets issus des stratégies sectorielles.

Une procédure budgétaire commune

10. L'Université PSL prépare le débat d'orientation budgétaire et propose, à cet effet, la lettre d'orientation (LOB) pour l'année N+1. Elle est élaborée par la Présidence, validée par le Directoire et votée par le CA de PSL. Les orientations définies permettent d'établir un cadre pour l'élaboration des LOB des établissements-composantes et la construction de leurs budgets initiaux, traduisant budgétairement les grands objectifs stratégiques de l'Université PSL.
11. Un dialogue budgétaire est instauré, d'une part, entre la présidence de PSL et chaque établissement-composante, d'autre part, en Directoire. Ce dialogue est jalonné d'éléments déterminants :
 - Des réunions bipartites entre les services de PSL et établissements-composantes ;
 - La conférence RH qui permet notamment d'établir un tableau pluriannuel des recrutements ;
12. Au plus tard à la mi-novembre, chaque établissement-composante propose son budget propre, élaboré dans le respect de la LOB et accompagné de la présentation du budget. Ces documents seront transmis ultérieurement à la Tutelle qui opère son contrôle budgétaire réglementaire. PSL Siège est associé aux réunions avec les tutelles en amont du vote du budget.
13. La lettre de validation du Président de l'Université PSL intervient donc après le travail de construction budgétaire des établissements. Elle confirme la cohérence entre le budget proposé et les feuilles de route sectorielles, la planification pluriannuelle des recrutements, ainsi que la soutenabilité budgétaire.
14. Au vu des documents reçus au moins dix-huit jours avant le CA, le Président de l'Université PSL peut exercer un « droit de veto », consistant à demander des amendements dont la transmission doit intervenir au plus tard une semaine avant la date du CA de l'établissement-composante (article 15 des statuts de l'Université).
15. Ce droit peut s'exercer dans trois cas prévus à l'article 15 des statuts de l'Université : si le budget de l'établissement-composante (a) contredit les orientations générales de la LOB ; (b) compromet la réalisation d'une opération commune ; (c) présente un défaut de soutenabilité susceptible de mettre l'Université PSL en danger.
16. En cas d'exercice du « droit de veto », la demande de modification du budget est notifiée par le Président de l'Université PSL, sous la forme d'un argumentaire écrit adressé au chef de l'établissement-composante concerné. Le point budgétaire du CA de l'établissement peut être repoussé, et une conciliation est engagée. En cas d'échec de cette conciliation, l'établissement peut voter son budget mais le Président de l'Université PSL est susceptible de demander au CA de réduire ou de supprimer les ressources provenant de PSL.
17. L'Université PSL produit chaque année l'ensemble des données d'activités financières et budgétaires agrégées des établissements-composantes. Ce document est présenté au Directoire et au CA de l'Université PSL.

Nota : Des dispositions particulières s'appliquent à l'ESPCI en raison de son statut spécifique (Ville de Paris).

1.2. CALENDRIER BUDGETAIRE 2024-2025 :

- | | |
|---|--------------|
| - Construction de la LOB | avril - juin |
| - Echange avec le Directoire | juin |
| - Approbation du CA | 20 juin |
| - Dialogue budgétaire et Débat d'orientation budgétaire | |

dans les établissements-composantes	mai - septembre
- Conférence RH – présentation des projets	11 juillet
- Construction des budgets des établissements	mi-juillet / mi- novembre
- Conférence RH – décision en Directoire	12 novembre
- Cadrage budgétaire de PSL (GE et Fondation)	octobre/novembre
- Vote budgets établissements-composantes	novembre / mi-décembre
- Vote CA :	
o Feuilles de route	17 et 19 décembre
o Campagne RH	
o Budgets de PSL (PSL-Siège et Fondation)	
o Présentation de la synthèse des documents budgétaires : consolidation budgétaire	

1.3. SITUATION BUDGETAIRE ET CONTEXTE

18. La préparation de la LOB s'appuie sur le budget consolidé des membres à partir des budgets initiaux votés par chaque établissement-composante pour 2024. Pour rappel, en 2024, le CA a approuvé l'intégration de deux nouveaux établissements-composantes, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais (ENSA-Malaquais PSL) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD PSL).
19. Le budget consolidé de l'Université PSL 2024 à l'échelle de ses 11 établissements-composantes s'élève à 715 M€ (en crédits de paiement). Ce niveau de budget se situe dans un ordre de grandeur comparable à celui d'autres grandes Universités françaises de recherche.
20. Les indicateurs financiers et budgétaires présentés reflètent le dynamisme de l'Université (1.3.1).
21. Néanmoins, la LOB s'inscrit dans un contexte contrasté partagé entre le sentiment de l'Université PSL de pouvoir financer son développement et les incertitudes importantes, liées notamment au financement de l'ESR, au contexte économique et à sa fragilité au regard des moyens pérennes attribués (1.3.2).

1.3.1. Situation budgétaire 2024 consolidée

22. Lors du vote du budget 2024, une présentation du budget consolidé de l'Université a été proposée au Directoire et au CA. Le choix est fait de présenter les données agrégées selon deux périmètres : celui des 11 établissements-composantes, ENSA-Malaquais PSL et ENSAD PSL inclus, et celui des 9 établissements-composantes lorsque des comparaisons sont réalisées avec les BI 2023.

Les ressources humaines :

23. L'ensemble des établissements de l'Université PSL (dont PSL siège et FCS ainsi que ENSA-Paris Malaquais et ENSAD) comptabilise 5593 ETPT, parmi lesquels 2342 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, 2398 personnels administratifs, auxquels s'ajoutent les 853 ETP des élèves fonctionnaires stagiaires.

ETPT	BI 2024
Enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants et assimilés	2 342
Elèves fonctionnaires stagiaires	853
BIATSS	2 398
TOTAL	5 593

Le budget patrimonial

M€	BI 2024
Produits	649,108
Charges	652,086
Résultat	-2,978

24. En comptabilité patrimoniale, le budget de l'Université s'élève à environ 650 M€. Le résultat prévisionnel consolidé des budgets initiaux 2024 est déficitaire d'environ 3M€. Néanmoins les niveaux de la capacité d'autofinancement (54 M€) et du fonds roulement global (108M€) restent confortables et rassurants.

M€	BI 2024
CAF	53,961
Niveau du FDR	108,612
Niveau du BFR	-58,923
Niveau de trésorerie	167,536

25. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent élevés. Cependant ces indicateurs globaux ne permettent pas d'évaluer la part du fonds de roulement et celle de la trésorerie de chaque établissement qui ne sont pas libres d'emploi, car gagés par les opérations pluriannuelles (contrats de recherche, de formation, investissement).

Le budget de gestion

26. En comptabilité budgétaire, le budget de l'Université s'élève à environ 705 M€ en Autorisations d'engagement (AE) et 715 M€ en Crédits de paiement (CP). La répartition par enveloppes en CP (fonctionnement, investissement, personnel) est la suivante :

CP M€	BI 2024
Fonctionnement	231,581
Investissement	91,364
Personnel	392,063
TOTAL	715,008

M€	BI 2024	BI 2024
	AE	CP
Chimie Paris-PSL	21,523	20,357
CNSAD - PSL	4,595	5,132
Dauphine - PSL	123,117	119,064
ENC - PSL	12,912	12,912
ENS - PSL	147,265	145,689
ENSA Paris-Malaquais PSL	4,146	3,878
ENSAD - PSL	18,324	22,777
EPHE - PSL	48,161	49,344
ESPCI Paris-PSL	84,907	84,907
Fondation PSL	22,003	23,953
Mines Paris-PSL	84,920	84,920
Observatoire de Paris - PSL	44,775	44,526
PSL - centre	87,667	97,549
TOTAL	704,313	715,008

27. Le solde budgétaire est nettement déficitaire, faisant apparaître un décalage entre les encaissements et les décaissements prévus.

CP M€	BI 2024
Recettes budgétaires	667,511
Dépenses budgétaires CP	715,008
Solde budgétaire	-47,497

28. A périmètre constant par rapport au BI2023², les agrégats des BI 2024 indiquent une croissance de l'activité. Les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 20 %, celles de personnel de 4%.

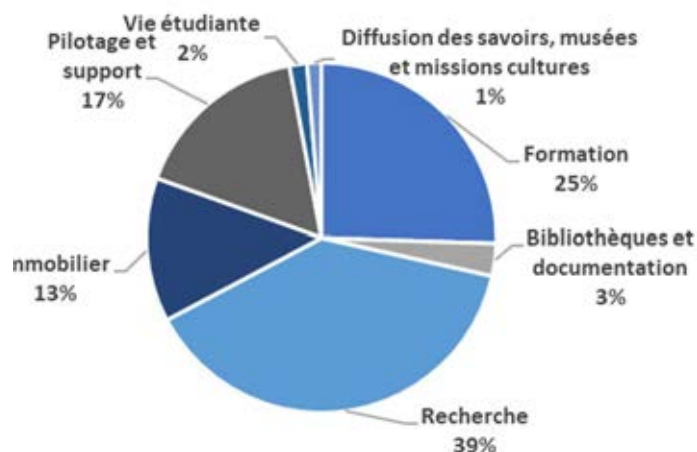
CP M€	BI 2023	BI 2024	%
Fonctionnement	185,961	223,312	20,09%
Investissement	91,923	85,444	-7,05%
Personnel	364,354	379,597	4,18%
TOTAL	642,238	688,353	7,18%

M€	BI 2023	BI 2024	%
AE	638,644	681,843	6,76%
CP	642,239	688,353	7,18%

² Soit 11 établissements composantes, à l'exclusion de l'ENSA-Malaquais et de l'ENSAD.

29. La répartition des dépenses selon les destinations réglementaires est la suivante³ () :

CP M€	BI 2024
Formation	182,310
Bibliothèques et documentation	21,400
Recherche	277,056
Immobilier	94,817
Pilotage et support	118,485
Vie étudiante	11,566
Diffusion des savoirs, musées et missions cultures	9,373
TOTAL	715,008



Recherche et formation

30. La recherche représente 39 % du budget total consolidé et la répartition des budgets des établissements-composantes dédiés à la recherche est la suivante⁴ :

En M €	2024
Chimie Paris-PSL	11,22
CNSAD - PSL	0,04
Dauphine - PSL	14,809
ENC - PSL	1,716
ENS - PSL	50,687
ENSA Paris-Malaquais PSL	0,00
ENSAD - PSL	1,456
EPHE - PSL	30,212
ESPCI Paris-PSL	21,414
Fondation PSL	8,655
Mines Paris-PSL	49,770
Observatoire de Paris - PSL	26,830
PSL - centre	50,528
Total général	267,339

31. La formation représente 25 % du budget total consolidé et la répartition des budgets des établissements-composantes dédiés à la formation est la suivante⁵ :

AE	En M€	2024
Chimie Paris-PSL		5,141
CNSAD - PSL		1,859
Dauphine - PSL		63,980
ENC - PSL		5,095
ENS - PSL		51,828
ENSA Paris-Malaquais PSL		2,072
ENSAD - PSL		6,795
EPHE - PSL		8,466
ESPCI Paris-PSL		4,194
Fondation PSL		1,433
Mines Paris-PSL		11,230
Observatoire de Paris - PSL		2,270
PSL - centre		1,795
Total général		182,320

³ En Crédits de paiement sur le périmètre incluant l'ENSA-Malaquais et de l'ENSAD.

1.3.2. Le développement de l'Université dans un environnement incertain

Les incertitudes

32. D'après l'INSEE, l'inflation s'est établie en 2023 à + 4,9%, ce qui est très élevé (+1,1 en 2019 par exemple). La crise énergétique à l'origine de cette inflation a contraint les établissements à assumer une hausse des coûts très importante, en particulier des fluides. L'inflation diminue, par ailleurs, la capacité de financement ou de co-financement des établissements-composantes dont le modèle économique repose sur une part importante de ressources propres issues du monde socio-économique. Dans la même période, le gouvernement a mis en place des mesures de revalorisations salariales qui n'ont été que partiellement compensées.
33. Pour 2025, les prévisions du gouvernement font état d'une croissance de 1,4% en 2025, néanmoins fragile. L'inflation devrait se stabiliser à la baisse – mais les incertitudes liées au contexte économique et géopolitique demeurent très fortes.
34. Le financement des missions des Universités repose sur un financement public dont on attend qu'il soit durable et suffisant. Sur ce plan également, des incertitudes se font jour sur l'implication accrue de l'Etat. Début 2024, l'effort de maîtrise des dépenses publiques a pris la forme de gels de crédits touchant l'ensemble des politiques publiques, dont les programmes de financement de l'ESR.
35. Par ailleurs, les établissements sont soucieux d'être en mesure de piloter leur masse salariale, qui constitue un enjeu essentiel en termes de soutenabilité budgétaire à moyen et long termes. L'évolution du GVT apparaît ainsi comme une variable incontournable de l'étude des marges de manœuvre des établissements.
36. La masse salariale contractuelle représente une part parfois importante dans les établissements, car elle n'est pas toujours indexée sur le point d'indice de la fonction publique. Les efforts consentis par l'Etat en faveur d'une revalorisation du point d'indice sont susceptibles de créer une inégalité de traitement entre personnels contractuels et fonctionnaires. Le rattrapage des salaires des contractuels, s'ils sont nombreux, peut représenter une charge non soutenable pour un établissement. Certains établissements ont ainsi travaillé à l'élaboration d'une grille de salaires spécifique des contractuels.
37. Le financement des Universités en France étant contraint, on constate des déficits financiers de nombreux établissements de l'ESR sur l'exercice 2023. L'Université PSL n'échappe pas à cette tendance, malgré la bonne gestion dont font preuve les établissements. Ces déficits s'expliquent par l'augmentation de charges qui ne sont pas compensées totalement par l'Etat (notamment les mesures de revalorisation salariale réglementaires).
38. D'autant que les écosystèmes de financement de l'ESR sont de plus en plus complexes. Sur ce plan, l'Université dispose de réels atouts par sa capacité à dégager des ressources propres. Les modèles économiques des établissements s'avèrent résilients. L'enjeu n'en reste pas moins de réinventer la relation avec les tutelles, de façon à faire évoluer le système actuel d'allocation des moyens et bénéficier des soutiens financiers nécessaires pour consolider le développement de l'Université et ouvrir de nouveaux chantiers.

PSL Siège

Grand établissement		
	BI 2023	BI 2024
Résultat comptable	- €	158 812 €
CAF	35 000 €	178 812 €
Fonds de roulement	10 600 622 €	14 040 837 €
Niveau de trésorerie	6 286 869 €	31 395 532 €

39. Le budget 2024 de l'Université représente des agrégats financiers prévisionnels favorables. Le résultat comptable prévisionnel est positif (+158k€), ainsi que la capacité d'autofinancement (178k€) qui participe au financement de l'investissement. La variation de trésorerie annuelle est

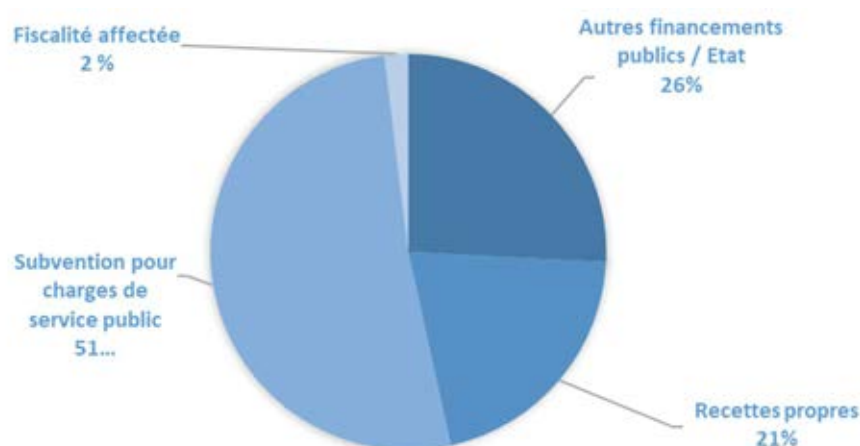
évaluée négativement à hauteur de 18 M€ : elle s'explique essentiellement par des décalages entre les encaissements et les décaissements concernant les conventions. Le niveau de trésorerie de l'établissement (31M€ au 31/12) permet de faire face au prélèvement.

40. Le budget 2024 est le reflet d'un établissement en développement, au dynamisme fort. Les dépenses et les recettes sont en hausse. Une part significative de cette hausse tient à des prévisions de dépenses et de recettes (25 M€) liées à de nouveaux Appels à projets (AMI IA Cluster notamment ; CMA Décarbonation, Bachelor of Engineering) dont PSL est le coordinateur. L'importance des co-financements et des dépenses liées à des actions de coopération et de mutualisations entre établissements sont le révélateur d'une démarche de construction d'une Université intégrée au service d'une recherche et d'une formation de haut niveau. En 2025, cette dynamique se poursuivra.
41. L'établissement pérenne doit cependant porter une attention particulière au modèle économique auquel il est contraint. Hormis la SCSP, seuls les intérêts du capital non consommable de l'IDEX constituent une source de financement pérenne. Ces moyens ne doivent cependant pas au fil du temps rentrer dans le budget récurrent de l'établissement.
42. L'objectif pour 2025 est de renforcer la lisibilité de l'action des deux entités, Grand établissement et Fondation, et de leurs relations.

2. LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES

43. Le montant total des recettes du budget consolidé de l'Université PSL s'élève à 667 M€. Le poids respectif des catégories de recettes est le suivant :

M €	BI 2024	%
Autres financements publics / Etat	173,466	26%
Recettes propres	138,049	21%
Subvention pour charges de service public	343,064	51%
Fiscalité affectée	12,92	2%
Total général	667,51	100%



44. Considéré à périmètre constant⁶ le volume de recettes augmente de 3%.

⁶ Soit 11 établissements, en incluant l'ENSA-Malaquais et l'ENSAD.

2.1. LA SCSP ET L'IDEX

2.1.1. La Subvention pour charges de service public

45. Les subventions pour charges de service public (SCSP) sont les subventions versées à des opérateurs « afin de couvrir tout ou partie de leurs charges d'exploitation consécutives à l'exécution de politiques publiques confiées par l'État ». La SCSP représente 51 % des recettes du budget consolidé de l'Université PSL. Ce qui signifie que 49% de ses recettes constituent, au sens large, des « ressources propres ».

Considéré à périmètre constant⁷, la SCSP augmente de 3 % – une évolution inférieure à celle des dépenses (+7%).

M€	BI 2023	BI 2024
Chimie Paris-PSL	10,365	10,484
CNSAD - PSL	3,878	3,988
Dauphine - PSL	62,108	63,27
ENC - PSL	10,125	10,313
ENS - PSL	95,443	97,568
EPHE - PSL	35,169	36,173
ESPCI Paris-PSL	13,826	14,407
Mines Paris-PSL	49,401	51,931
Observatoire de Paris	31,948	32,469
PSL - Siège	6,370	8,458
Total général	318,637	329,061

46. Le montant de la SCSP de PSL-Siège s'élève à 8 458 405 € au BI 2024. Elle intègre des revalorisations engagées dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (à hauteur de 473 k€) et le financement de 4 postes de contrats-doctoraux supplémentaires. Ainsi, sur la cohorte des 77 contrats doctoraux financés par PSL en 2024, 37 le sont par la subvention – et donc 40 sur ressources propres. Par ailleurs, elle ne comprend plus la dotation d'aide au loyer (300k€) ni le soutien accordé dans le cadre du dispositif PNRR (300 k€). En revanche, elle englobe un financement de 1 733 100 € dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) établi entre l'Etat et l'Université PSL (cf. infra).
47. Enfin, il est à noter que la SCSP inclut le financement de Chaires de professeurs juniors. Les CPJ bénéficient d'un financement via la SCSP et d'un financement complémentaire ANR à hauteur de 200k€.
48. Au terme du dialogue avec l'Etat dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), PSL bénéficie d'un financement de 5,777 M€ sur la période 2023-2025. La moitié du financement est parvenue en fin d'année 2023, inscription dans la subvention pour charges de service public de décembre 2024.

Le COMP ne sera signé que fin juin 2024. A priori, PSL devrait bénéficier en 2025 de la fin du financement (20%) si l'ensemble des jalons et indicateurs sont atteints.

Objectifs	Financements
1 : Mettre toutes les sciences au service des transitions	
2 : Attirer, accueillir et conserver les meilleurs talents ; promouvoir la science ouverte ; réindustrialiser la France	
Junior Research Chair	1 142 000 €
Research Data Gov	180 000 €
Entrepreneuriat deeptech	180 000 €
3 : Des formations pluridisciplinaires attractives et répondant aux grands besoins sociétaux	
Double licence IA et sciences des organisations	225 000 €
Valoriser le diplôme de doctorat	300 000 €
Formation pluridisciplinaire SHS	360 000 €
Formation en science cognitive	120 000 €
4 : Être au service du bien-être étudiant en renforçant le Centre de la vie étudiante	
Stratégie vie étudiante – IDEA – mobilisation des référents	360 000 €
5 : Se connaître – partager – simplifier – piloter	
Socle de données	240 000 €
Enquête fonction et accompagnement au changement	450 000 €
Cartographie des surfaces / SDI	180 000 €
Service mutualisé admissions-recrutements	540 000 €
Webmarketing	180 000 €
Achat public durable	120 000 €
6 : Renforcer l'attractivité internationale des PG	
Généralisation du programme PhD track	1 200 000 €
TOTAL	5 777 000 €

⁷ Ibidem.

49. Le COMP dans sa configuration actuelle ne permet aucun échange sur les moyens récurrents attribués dans le cadre de la SCSP. Il importe à présent de réinventer la relation avec nos Tutelles. Le modèle d'allocation de moyens de la part de l'Etat doit résolument changer au regard de l'absence de l'indexation de la SCSP de fonctionnement sur l'inflation, ou celle des contrats doctoraux (décision LPR), de l'absence d'évolution des plafonds d'emplois, de l'absence chronique de moyens de maintenance et mise en conformité des locaux.

Une réévaluation de la SCSP au regard :

- du nombre d'étudiantes et étudiants,
- de l'ouverture de nouvelles filières dont les créations de postes financés à hauteur de leur coût,
- des charges de maintenance, de mises aux normes bâtimentaires règlementaires,
- de la prise en charge totale ou partielle du GVT, des CD,
- les prises en charge du coût réel des charges de concours (ENS-PSL ; ENC-PLS)
- de l'impact de l'augmentation du SMIC pour les élèves fonctionnaires stagiaires (ENS-PSL et ENC-PSL),
- ...

2.1.2. Les intérêts annuels de la dotation non consommables

50. Son montant de 786,8M€ est placée sur un compte au Trésor au nom de l'Université PSL. L'IDEX est inscrit dans le budget de PSL siège pour le montant annuel des intérêts versés (26,6 M€).
51. S'agissant des 9 LabEx de l'Université PSL, leurs dotations annuelles (annuité 7.5M€) ont été maintenues jusqu'à la fin 2024. A compter du 1er janvier 2025, ces moyens seront dévolus à de nouveaux grands programmes de recherche.
52. Pour assurer l'atterrissage financier des LabEx, une enveloppe de 3,5 M€ sera mobilisée en 2025 sur les fonds de roulement de PSL.

2.2 AUTRES RECETTES

53. Les autres financements publics et de l'Etat représentent 26 % des recettes du budget consolidé de l'Université PSL, les recettes propres quant à elles représentent 21 %.
54. Le dynamisme des communautés scientifiques a permis à l'Université PSL et ses établissements-composantes d'être lauréates de nombreux AAP. En témoignant les succès des CMA, EQUIPEX+, PEPR, le renouvellement du FNV ou les projets structurants (notamment SFRI, Excellences, IDEES sur 10 ans). Parmi les nouveaux projets lauréats mis en œuvre, on note : EELISA n°2 (707 k € de crédits en 2024), CMA Santé numérique, CMA Spatial (300 K€), le Pôle universitaire d'innovation (4.4 M €). S'agissant du PSL Bachelor of Engineering, le soutien financier demandé s'élève à 8M€.
55. D'autres AAP déposés par PSL sont susceptibles de venir abonder les moyens de l'Université PSL (AMI SHS, CMA MERCASTO, Université inclusive, par exemple).
56. Les projets qui auront un impact budgétaire important en 2025 sont :
- DEMOES : financé à hauteur de 7,250 M€ (janvier 2022- décembre 2024) ce projet visait la réalisation du démonstrateur pour la construction d'une plateforme de services dématérialisés, en direction des étudiants et étudiantes, pour transformer l'expérience usager, favoriser l'apprentissage et la pédagogie grâce au numérique. L'APP se termine et d'autres modalités de financement devront d'assurer la continuité des actions financées ;
 - CMA IA : l'Université PSL a obtenu 8,840 M€ sur 5 ans (juin 2022-mai 2027) permettant le financement d'enseignant(e)s chercheur(e)s contractuel(le)s (8 fellows, 9 professeurs ou professeurs attachés, 3 PRAG) et des postes administratifs de soutien à la formation. Le financement permet aussi de financer le programme transverse DATA ainsi que le

lancement de nouvelles formations (double licence à Dauphine-PSL et le parcours "Sciences des données, arts et cultures" du CPES avec le lycée Louis-le-Grand) ;

- CMA Quantique : PSL a obtenu 3,4 M€ sur 5 ans à partir de la rentrée 2022-2023. Le projet finance principalement des bourses de Master et des contrats doctoraux ;
- EQUIPEX + : PSL est coordonnateur de 3 Equipex+ (Onco-Pheno-Screen, IMF-NMR, IDEE) pour ses établissements. Les dotations attendues de l'ANR sont de 26 M€. L'Université est également partenaire de 8 EquipEx (Biblissima, F-Celt, T-Refimeve, Mesolnet, MuDiS4LS, CALHIPSO, DeepSea, LifeObs) avec 5 M€ attendus qui donneront lieu à des versements sans frais de gestion ;
- PEPR : l'Université coordonne 5 projets dans le cadre des PEPR (AIDHY, SSF-ML, SANSO, PDE-IA, Secure compute) qui représentent 166 M€ de financements alloués. PSL est également membre d'autres projets pilotés par des partenaires (INRAE, CEA, CNRS, INSERM...) ;
- AAP ASDESR « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » est un projet pour lequel PSL a obtenu 3,2M€ sur 10 ans (à compter du 1^{er} octobre 2023) afin de développer un service mutualisé de soutien au montage des appels à projets européens.
- Le Fonds national de valorisation (FNV) : dans sa forme actuelle ce dispositif de financement ne peut être prolongé au-delà du 31/12/2024, et il est prévu que la pérennité du soutien aux structures de valorisation soit assurée par un nouveau dispositif de financement issu de la LPR. Compte tenu de ses réussites, il paraît naturel que le financement de PSL Valorisation soit prolongé. Le plan d'affaires proposé par PSL Valorisation est basé sur l'hypothèse d'un financement versé à la FCS à hauteur de 2,5 M€ par an, prenant la suite du financement FNV existant ;
- APP structurants : SFRI (2M€/an), IDEES (en moyenne 1,4M€/an) et ExcellencES (2,2M€/an), dont les financements sont assurés durant 10 ans ;
- CMA « Académie spatiale SPACE IDF » (300 K€/an) ;
- CMA PariSantéNum : 1,2 M€ de septembre 2024 à août 2029, PSL est chef de file pour un projet articulant formation initiale (master Sciences et ingénierie pour la santé, renforcer offre de master Economie et gestion de la santé...) et formation continue (développement de certificats...) ;
- Le Pôle Universitaire d'Innovation : le PUI de PSL bénéficie d'un financement de 11 M€ sur 4 ans qui vise à renforcer l'écosystème de l'innovation de PSL au plus près des laboratoires de recherche, pour renforcer les interactions avec le monde socio-économique, les créations d'entreprises, les transferts et partenariats.
- L'Université PSL est lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt IA Cluster pour un montant de 75M€ sur 5 ans, qui s'inscrit dans la suite de PRAIRIE 1.

2.3 LES AUTRES RESSOURCES PROPRES

57. Les recettes propres représentent 21 % des recettes du budget consolidé de l'Université PSL. Les établissements-composantes de l'Université PSL ont largement développé leurs ressources propres provenant de leurs activités de recherche (recherche contractuelle...), de formation (formation continue, apprentissage...), des relations avec le monde socio-économique (mécénat...) ; celles-ci résultent également des frais d'inscriptions et de leurs activités annexes (hébergement, restauration ...).
58. La piste de la création de frais de candidature pour les non-boursiers reste ouverte afin de contribuer aux coûts de recrutement.

59. L'augmentation du dépôt de candidatures à des appels à projets participera à l'évolution des ressources propres de l'Université PSL. Le service mutualisé d'appui aux appels à projets (SAAP), porté par l'ENS-PSL, devrait permettre de renforcer les dispositifs existants.

Développement, Innovation et entrepreneuriat

60. L'objectif de la Vice-Présidence en charge du développement, de l'innovation et de l'entrepreneuriat est de poursuivre la recherche de soutien pour le financement des projets de l'Université. L'effort est particulièrement concentré sur les partenariats avec les entreprises qui semblent plus porteurs. Les activités de valorisation se renforcent et la formation continue doit poursuivre son effort de développement.
61. L'Université PSL continuera à percevoir des revenus de propriété intellectuelle, sous forme de redevances liées à des accords de licence et de cession des participations détenues dans les start-up accompagnées.
62. Le pôle PSL Pépite bénéficie de financements du MESR dans le cadre du Plan Esprit d'Entreprendre, en tant que lauréat de l'AAP publié en 2019, et de la Région Ile-de-France, notamment en lien avec la Coordination Régionale des Pôles d'Entrepreneuriat Etudiant, qui porte des actions mutualisées à l'échelle régionale.

Modalités internes de gestion

63. Les dossiers déposés pour SFRI et IDEES fixent les frais de gestion à 8 %, comme pour les dossiers en gestion directe. Il en est de même pour les autres AAP (ExcellencES, DemoES).
64. Le conseil d'administration a décidé en juin 2023 que la répartition des frais généraux, dans les projets de PEPR pour lesquels l'Université PSL a été désignée comme coordinatrice ou partenaire au titre de ses établissements-composantes s'établirait à 8% pour PSL Siège et 12 % pour les établissements-composantes, sur la base des dépenses éligibles et justifiées par chacun.
65. L'objectif de la Fondation PSL pour les grands projets de mécénat avec les entreprises est de cibler un montant cumulé de frais de gestion et d'environnement représentant a minima 20 % du montant global.
66. S'agissant de l'accueil de fondations abritées, les principes de base arrêtés du modèle sont des frais de gestion plancher de 5% sur le montant des dons gérés ; toute autre action nécessitant l'intervention de l'équipe mécénat de la Fondation PSL sera rémunérée par un prélèvement supplémentaire de 15%.

3.LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES

67. La LOB n'a pas vocation à définir la soutenabilité de la construction budgétaire, qui est l'objet notamment du cadrage budgétaire. En revanche, elle donne les orientations relatives aux priorités partagées ainsi que celles liées à la poursuite des actions de mutualisation (cf.5-9.).
68. En termes de volumétrie budgétaire, l'évènement le plus significatif de 2025 réside dans la transition des Labex vers les Grands programmes de recherche. L'Université s'engage pour un financement de 36.6 M€ sur 5 ans.

3.1. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : RECHERCHE

3.1.1. Les grands projets de recherche de l'Université PSL

69. 14 projets ont été retenus et validés par le Directoire en mai 2024 dans le cadre de l'AMI Grands Programmes de recherche ; ils succéderont au 1er janvier 2025 aux LabEx. L'aboutissement de ce processus marque une étape importante pour l'Université PSL en consacrant pleinement son rôle d'opérateur de recherche. Les budgets attribués pour la période 2025-2029 représentent un montant total de 36.51 M€. Une enveloppe de 990k€ sera par ailleurs dévolue à des financements

d'amorçage pour des projets non retenus mais jugés prometteurs, ainsi que pour un poste mutualisé dédié aux Grands programmes. Rappelons qu'une enveloppe supplémentaire allant jusqu'à 3,5 M€ est réservée (FDR) pour permettre l'achèvement dans les meilleures conditions des LabEx.

70. L'année 2025 sera marquée par le renouvellement de la convention entre PSL et le CNRS. Dans cette perspective, l'Université PSL et le CNRS s'engagent dans une réflexion d'expérimentation de nouvelles pratiques en termes de stratégie partagée, de simplification des relations, au bénéfice de la recherche. Les pistes de chantiers sont nombreuses (plateformes de services communes, campagnes emplois concertées, outils et indicateurs partagés...).
71. L'institut Curie, l'Université PSL et l'INSERM ont créé en 2023 un Institut des cancers des femmes. Labellisé IHU (Institut Hospitalo-Universitaire), cet Institut bénéficie d'un financement de 20 M€ sur 10 ans et va permettre de renforcer les synergies entre chercheurs, médecins, soignants et entreprises. Après le succès de PariSanté Campus, cofondé par l'Université PSL, cet IHU témoigne de l'ambition de l'Université PSL de mettre toutes les sciences au service de la santé.

3.1.2 Attirer, accueillir et conserver les meilleurs talents

72. L'Université PSL poursuit l'expérimentation de nouvelles voies de recrutement alignées sur les meilleurs standards internationaux, et d'importants moyens sont mobilisés pour aider les jeunes recrues à développer leur projet.
73. Ainsi, 12 chaires de professeurs junior (CPJ) ont été sollicitées par l'Université PSL auprès de la tutelle sur la période 2023-2025. Dans ce contexte, 6 CPJ ont été obtenues (3 en 2023 et 3 en 2024) pour 8 sollicitées. 6 CPJ seront donc sollicitées en 2025.
74. Le dispositif *Young Researcher starting grant* connaît un franc succès. Il sera reconduit en 2025, avec le financement de 4 ou 5 bourses de 150K€.
75. Le financement COMP permet de lancer 4 Junior Research Chairs (JRC) : appel à candidatures lancé au printemps 2024 pour un recrutement à l'automne 2024 de 4 JRC (2 en sciences et 2 à l'interface Sciences exactes/SHS) pour 3 ans.

Stock 2024 des dispositifs spécifiques (en ETPT)

Dispositifs spécifiques	CPJ	Professeurs attachés	Visiting fellows	Junior Research Chair	Juniors Fellows	Total	%
Chimie Paris-PSL	2,0	4,0	2,5	0,0	0,0	8,5	8%
CNSAD - PSL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0%
Dauphine - PSL	2,3	5,3	7,0	0,0	0,0	14,6	14%
ENC - PSL	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1%
ENS - PSL	3,0	48,3	2,0	0,0	0,0	53,3	53%
EPHE - PSL	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	2,0	2%
ESPCI Paris-PSL	0,3	2,0	0,0	0,0	0,0	2,3	2%
Mines Paris-PSL	0,3	0,0	2,5	0,0	0,0	2,8	3%
Observatoire de Paris - PSL	0,0	1,0	3,0	0,0	0,0	4,0	4%
PSL - siège	0,0	2,0	0,0	1,3	9,0	12,3	12%
	9,0	62,6	19,0	1,3	9,0	100,9	

Les priorités du collège doctoral et les contrats doctoraux (CD)

76. L'accent sera mis sur l'orientation et la formation professionnalisantes des doctorants ; un effort de mutualisation de l'offre de formation doctorale, du CIP et de l'école interne est en cours. Les moyens obtenus dans le cadre du COMP 2023-2025 100K€/an favoriseront également le développement d'une offre de formation pour les doctorants relevant des SHS.

77. Le programme doctoral SACRE a bénéficié de 5 contrats doctoraux et de 4 bourses d'accompagnement en 2024, alors que l'équipe d'accueil SACRE a bénéficié d'un soutien de 33 k€. Une réflexion doit être menée sur le programme SACRE au cours du second semestre 2024.

78. Le nombre de contrats doctoraux financés par PSL-Siège (alloués aux programmes gradués) sera maintenu à 77 CD après une forte augmentation depuis 2021. Pour rappel, le MESR soutient 112 CD (sur 3 ans) soit 37 CD/an sur les 77 répartis chaque année par PSL-Siège (48%). Le nombre de contrats doctoraux mis à disposition sera augmenté par les possibilités ouvertes sur certains AAP comme Excellences, Cluster (cf.3.2), etc.

Cohortes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Contrats ouverts sur IDEX	32	31	33	42	40	39	39	39	39
<i>dont dispositif PhD Tracks</i>	-	-	-	5	6	7	6	-	-
Contrats ouverts sur dotation MESRI	30	30	32	35	37	38	38	38	38
<i>dont doctorants dédiés à science du vivant</i>	-	-	-	-	6	-	-	-	-
Stock	62	61	65	77	77	77	77	77	77

79. Globalement 8 M€ seront dédiés au budget 2025 sur ce poste de dépenses. La trajectoire budgétaire est respectée.



80. L'augmentation du coût des cohortes s'explique par les mesures de revalorisation prévues par la LPR jusqu'en 2026. En cible, l'augmentation des CD et celle du nombre alloué représentent un coût évalué à 10,3 M€ dont seule la moitié est prise en charge par le MESR.

Exercice budgétaire	Coûts charges comprises
2023	6 635 449 €
2024	7 237 189 €
2025	8 084 032 €
2026	8 859 867 €
2027	8 610 206 €
2028	8 594 309 €

Flux	Destinations	ETP	Coûts charges comprises
☰	Cohorte 2022	64	1 660 622 €
	Autres soutien MESRI	64	1 660 622 €
☰	Cohorte 2023	77	2 744 016 €
	IDEX - PhdTracks	5	177 936 €
	Autres soutien MESRI	72	2 566 080 €
☰	Cohorte 2024	77	2 763 024 €
	IDEX - PhdTracks	6	224 928 €
	Autres soutien MESRI	65	2 313 168 €
	Dédié à Science du Vivant	6	224 928 €
☰	Cohorte 2025	77	913 405 €
	IDEX - PhdTracks	7	83 037 €
	Autres soutien MESRI	70	830 368 €
⊕	prolongation covid	1	2 966 €
Total général		296	8 084 032 €

Soutien aux plateformes

81. Le centre MesoPSL dont les installations sont regroupées sur le site de Meudon de l'Observatoire de Paris est né en 2010. Il se présente comme un centre de calcul intermédiaire entre les ressources locales des laboratoires et celles des centres de calcul nationaux. Les chercheurs de l'Université PSL y trouvent un appui précieux pour développer leurs algorithmes avant de passer sur les centres de calcul nationaux (GENCI) ou européens (PRACE). Le rôle du méso-centre est aussi d'assurer la formation des étudiants et des chercheurs aux techniques de calcul parallèle haute performance. Ses coûts de fonctionnement sont pris en charge par les Etablissement-composantes au prorata de l'utilisation du service. Afin d'accompagner son évolution dans le contexte du CPER PARISI, un poste d'Ingénieur de recherche va être recruté d'ici la fin de l'année 2024 pour une durée de trois ans à hauteur de 75 k€/ an. L'impact financier sera donc effectif sur 2025.

82. CENSUS (CEntre pour les Nanosatellites en Sciences de l'UniverS) est le Pôle spatial de l'Université PSL hébergé par l'Observatoire de Paris et constitué autour de la thématique et des techniques relatives aux nanosatellites et au NewSpace. Il a bénéficié d'un soutien annuel à hauteur de 200 k€ en 2022, 2023 et 2024. La reconduction de ce soutien est envisagée dans le cadre d'une convention triennale 2025-2027.

3.2. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 DANS LE DOMAINE DE L'IA

83. L'Université PSL coordonne le projet qui fait suite au 3IA PRAIRIE lauréat de l'appel à projets IA Cluster pour un montant de 75M€. Le consortium est à nouveau constitué des partenaires CNRS, Inria, Institut Pasteur et Université Paris Cité. Le projet sera lancé en septembre 2024 et permettra de fédérer les initiatives autour de l'intelligence artificielle des établissements et d'accroître leur visibilité en recherche, innovation et formation.
84. Des dispositifs d'accompagnement des enseignants-chercheurs à IA devront être développés de façon à sensibiliser, former, les enseignants chercheurs et chercheurs de chaque discipline à ces nouveaux enjeux. Des cycles de formation doivent être construits pour permettre au plus grand nombre de se former.
85. De contrats doctoraux seront financés par le projet et un nouveau programme de doctorat, « AI for the sciences » sera lancé. Les étudiants impliqués dans le programme suivront la mineure transversale Data et bénéficieront de l'animation et des dispositifs au sein de PSL (conférence doctorale annuelle, rencontres des partenaires industriels, formation à l'entrepreneuriat, etc.). Le programme s'appuiera sur les dispositifs créés par PSL pour attirer les meilleurs étudiants internationaux comme des PhD Tracks ou les thèses binômées, en expérimentant une ouverture de ces mécanismes aux contrats doctoraux CIFRE ou de droit privé en partenariat avec l'ANRT.
86. Plusieurs formations ouvriront en 2025 voire 2026 en particulier un « Bachelor of sciences in AI » à vocation internationale ainsi que deux nouveaux masters « IA et Société » et « IA et santé numérique ». D'autres formations seront renforcées (CPES, Licence IA et science des organisations, Master IASD, programme DATA) afin d'enrichir l'offre de formation globale en IA.

3.3. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : FORMATION

87. Dans le domaine de la formation, un effort conséquent doit être consenti sur l'interdisciplinarité des formations, le protocole des thèses binômées doit être élargi, les programmes transverses enrichis, la circulation des étudiants dynamisée. Les formations doivent répondre résolument aux enjeux environnementaux.

3.3.1 Programmes gradués : des contours à revisiter et des moyens à conforter

88. Grâce aux moyens perçus dans le cadre de SFRI, l'université soutient ses 18 Programmes Gradués, un nouveau triennal s'ouvre. Alors que les moyens dédiés aux programmes gradués devaient s'atténuer dans la trajectoire envisagée à l'issue de la première période 2021-2023, une projection est en cours pour préserver des enveloppes suffisantes pour assurer un niveau de financement équivalent à la première période (le complément de financement provenant du COMP (1,2M€ sur 3 ans)).
89. Dans la mesure du possible, le soutien de PSL des onze ETP master et PG devrait être maintenu alors qu'il devait s'éteindre en 2024.
90. Sur la base du rapport du COS concernant l'évaluation des programmes gradués en mars 2024, un nouveau plan d'action 2024-2026 va être défini pour chacun d'eux. Le cas échéant, le périmètre de certains programmes gradués pourra être revu en 2025. Les budgets de chaque PG (2024-2026) seront construits en concertation entre PSL siège et les établissements-composantes (budget global cf. *supra*).

91. Plusieurs projets lauréats d'AAP concourent au financement des programmes gradués : CMA IA, Quantique et Académie spatiale, projet Excellences.

92. Le dispositif des professeurs attachés (cf. tableau) se poursuit et s'élargit au-delà du financement SFRI. En 2025, le stock devrait s'élever à 93 professeurs attachés, soit 79,7 ETPT.

Les recrutements rattachés à un programme gradué représentent 75% depuis 2021.

	Personne physique	Somme de ETPT
Campagne 2015	2,0	1,3
Campagne 2016	3,0	3,0
Campagne 2019	12,0	8,0
Campagne 2020	11,0	11,0
Campagne 2021	9,0	9,0
Campagne 2022	21,0	21,0
Campagne 2023	18,0	9,3
Campagne 2024	17,0	17,0
Total général	93,0	79,7

93. Enfin, le dispositif de financement des Visiting Fellows change à compter de 2024, PSL siège assurant deux-tiers de la charge et non plus la moitié.
94. Les programmes transverses aux programmes gradués de l'Université permettent de cartographier et de mettre en réseau des dispositifs de formation variés et inter-établissements (ex. cours, conférences, PSL weeks, etc.). Le tout premier mis en œuvre est le programme DATA (porteur de semaines intensives de pré-rentree, de PSL weeks, d'événements scientifiques et d'une mineure certifiante). La structuration de nouveaux programmes transverses se poursuit en 2025 : action publique (Institut d'Action publique), culture scientifique, Deeptech, innovation et société, santé numérique, humanités, etc. Ces programmes transverses bénéficient de soutiens financiers de différentes sources (ex. SFRI, CMA-IA, CMA santé numérique, ExcellencES).

3.3.2 De nouvelles formations et dispositifs d'accompagnement :

95. Le futur Bachelor of Engineering de la School of Engineering de l'Université PSL sera opéré par Mines Paris-PSL lancé en septembre 2025. Cette formation fera le pari d'un recrutement international et d'une formation dispensée en anglais, notamment grâce aux financements demandés dans le cadre d'un CMA.
96. L'un des objectifs stratégiques pour l'Université PSL est de mettre en place des actions concrètes permettant de favoriser la personnalisation des parcours, la circulation étudiante et le développement d'enseignements pluridisciplinaires et pluri-établissements (diplômes portés par plusieurs établissements composantes, double-diplômes valorisant des doubles compétences, PSL weeks, programmes transverses aux programmes gradués proposant des mineures certifiantes, etc.).
97. L'université PSL est engagée en faveur des objectifs de développement durable : plus du tiers de sa recherche y est directement liée. Dans le cadre des Programmes gradués et grâce au financement de l'AAP ExcellencES, le lancement d'une mineure « Environnement » est à l'étude. Cette dynamique sera peut-être accélérée grâce à différentes actions :
- Le développement d'une formation pluridisciplinaire de 2ème cycle originale combinant en M1 une majeure disciplinaire en sciences ou SHS et une mineure interdisciplinaire sur les enjeux du monde durable ; et en M2 une formation interdisciplinaire sur l'environnement, assortie d'un stage dans un laboratoire de recherche ou de R&D ;
 - Le positionnement dans le cadre de l'appel CMA décarbonation pour massifier la formation pour la décarbonation de l'industrie, en formation initiale et continue ;
 - L'université PSL a l'ambition de développer un diplôme spécialisé en analyse du cycle de vie en lien avec les industriels les plus concernées par ce sujet, sur le modèle de la formation professionnelle développée par l'université de Copenhague ;
 - La commande publique est un levier de transformation et de promotion du développement durable tant auprès des administrations publiques que des opérateurs économiques répondant aux appels d'offres. PSL souhaiterait ancrer sa politique d'achat dans une démarche plus responsable tant sur les aspects sociaux qu'environnementaux

3.4. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : CAMPUS ET VIE ETUDIANTE, RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

98. L'enjeu d'accélérer la mise en œuvre du Schéma directeur vie étudiante.
99. S'agissant de la cellule de veille et d'écoute PSL, les moyens mis à disposition seront renforcés.
100. Logement : le partenariat avec le CROUS a été stabilisé à 440 chambres, ce qui permet de loger notamment les étudiants et étudiantes du premier cycle PSL et des différents établissements. Le service logement est désormais opéré en centrale, au sein de la direction de la Vie étudiante et de Campus, et travaille activement à élargir le portefeuille de logements obtenus par conventionnement partenarial avec des bailleurs publics et privés. L'objectif est d'avoir 100 lits en partenariats pour la campagne de logement 2025. Le service accompagnement coordonne le GT logement, dont l'un des projets est d'optimiser la vacance dans les parcs en propre des établissements, et de centraliser le parcours de logement des étudiants via la plateforme OnePSL30.
101. Santé : Le service de santé étudiante (SSE) de PSL poursuit ses actions en collaboration avec l'ensemble des référents des établissements-composantes. En outre, le SSE de PSL développe des partenariats spécifiques avec certains établissements (ESPCI Paris – PSL, ENS – PSL et La Fémis) pour renforcer les permanences psychologiques sur leurs sites. Ce dispositif pilote pourrait être élargi aux autres établissements-composantes ;
102. Le renouvellement du marché de téléconsultation à destination des étudiants et étudiantes de PSL a été adapté à la nouvelle réglementation, la téléconsultation n'étant plus remboursée totalement. Une mutuelle et un numéro de sécurité sociale sont nécessaires pour bénéficier de l'offre. Ce partenariat et son intérêt seront ré-évalués en 2025 afin de s'assurer que ces prestations répondent aux besoins de nos étudiantes et étudiants.
103. Le service vie étudiante de l'Université conclut des partenariats de communication et de suivi avec 3 mutuelles privées et renforce son partenariat avec la CPAM pour la promotion de la CSS. L'arrivée d'un nouveau médecin de prévention, en remplacement du Dr Loury, permettra la mise en place en 2025 de nouveaux dispositifs de prévention, portant notamment sur l'adhésion à des mutuelles.
104. Dans le cadre des COMP, le service Vie étudiante et de campus a ouvert le recrutement de deux personnes qui rejoignent la chargée de mission RSE et la coordinatrice Handicap au sein du pôle IDEA. Ces deux nouvelles personnes auront en charge la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles pour l'une et le financement des études et l'accès au droit pour l'autre. Afin de renforcer son action en faveur des étudiants en situation de handicap, l'Université PSL s'est portée candidate à l'appel à projet Université Inclusive.
105. Le pôle IDEA a pour objectif de refinancer son propre fonctionnement en participant à des Appels à Projets, en guidant PSL dans des demandes de financements, et en travaillant à des mécénats privés. Le pôle IDEA porte la candidature de l'Université PSL à l'AAP Université inclusive démonstratrice au printemps 2024. Le pôle IDEA sera également amené à organiser des formations, des ateliers et des activités à Mazet et sur les différents campus sur les différentes thématiques qui y sont portées.
106. Au sein de ce pôle IDEA, la RSE chargée de mission RSSE a pour objectif d'accompagner les établissements dans leurs démarches, en lançant un travail d'harmonisation et de structuration d'une stratégie commune sur ces enjeux.

3.5. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : INTERNATIONAL

107. Plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour structurer et consolider une politique internationale à l'échelle de PSL en lien avec les directions de la recherche et de la formation. L'objectif est de développer des opportunités pour recruter mieux, recruter plus, développer des opportunités de mobilités innovantes qui valorisent les cursus, créer de nouvelles formations

internationales (formation). Pour réaliser cela, un préalable incontournable est l'identification de collaborations scientifiques existantes permettant l'implication volontaire et proactive de chercheurs/enseignants-chercheurs dans le développement et le déploiement de ces programmes (recherche). La cartographie constitue donc le point d'entrée de la stratégie internationale et le Global Seed Fund, un des moyens efficaces d'identifier des collaborations actives ou des volontés de collaborations ouvrant de nouvelles opportunités.

108. Enfin, dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, PSL entend faire preuve de solidarité et renforcer les moyens alloués aux réfugiés qu'ils soient enseignants-chercheurs, chercheurs ou étudiants exilés de pays en guerre.

Déployer le Global seed fund

109. Le PSL *Global seed fund* soutient l'amorçage de projets internationaux de grande ampleur. Il incite également à la collaboration entre composantes. Il fait l'objet d'un co-financement Recherche – DRI pour un montant de 300K euros par an répartis sur 2 appels à projets (printemps, automne). Les financements sont versés sur la base d'une décision de financement à l'établissement-composante ou associé concerné (cf. simplification). Il est convenu avec certains partenaires stratégiques de PSL, disposant d'un dispositif similaire, qu'ils puissent abonder par un financement complémentaire. Des échanges sont aussi engagés avec des Ambassades et organismes de recherche pour contribuer au financement de certains projets prioritaires pour eux.
110. Un travail est entamé avec la DSI pour professionnaliser sur 2025 l'appel à candidatures à travers un système de traitement des dossiers permettant un meilleur pilotage de l'exercice.

Structurer des partenariats internationaux significatifs à l'échelle de PSL : rationaliser et ouvrir de nouvelles opportunités

111. La cartographie est le premier outil qui permet de structurer des partenariats internationaux à l'échelle de PSL et d'identifier des "hubs". Elle est actuellement réalisée de manière artisanale. L'objectif est de faire converger nos indicateurs et de systématiser la collecte d'informations à l'échelle de PSL. Les cellules de pilotage de PSL et de Dauphine, précurseur sur le sujet, sont en lien avec la direction internationale pour faire avancer cette convergence.
112. Le second outil déployé pour structurer des partenariats internationaux est un outil juridique. Il s'agit de travailler sur le contenu et la forme juridique d'un accord de siège et de son articulation avec les accords d'établissements. Un travail sera mené en collaboration avec la direction juridique de PSL qui réunira les directeurs juridiques des établissements et le groupe de travail dédié au sein du comité international.
113. Nouvelles opportunités : la visibilité de PSL à l'international et son classement attirent de nouveaux partenariats bénéficiant à l'ensemble des établissements. Chaque nouveau partenariat est discuté en Comité international pour s'assurer de l'intérêt majoritaire. La direction de la recherche est associée en amont afin de définir des lignes de force communes. L'exemple de Rice est emblématique. Fortement ancré dans des projets de recherche existants ou en cours de développement, il ouvre des opportunités de programmes de formation conjoints.
114. En termes de moyens, cette action est pilotée par 2 ETP à plein temps et 3 ETP en soutien. La charge actuelle vs ressources humaines est à l'équilibre. En fonction du développement de projets spécifiques liés à ces nouveaux partenariats (ex. Bachelor of Engineering) il faudra considérer une montée en charge adaptée en ressources humaines en 2024-25. Chaque nouveau partenariat stratégique nécessite par ailleurs, de nouveaux moyens pour développer des actions comme des joint PhD, des programmes de recherche structurants, des formations conjointes à l'international en fonction des dispositions de l'accord bilatéral dont il conviendra également de tenir compte.

Renforcer nos collaborations en Europe

115. L'exercice de cartographie a montré le poids de l'Europe dans nos collaborations. Pour accompagner la structuration de ces partenariats et lancer des initiatives concertées, plusieurs priorités sont définies :
116. EELISA : Le budget de la deuxième phase est en nette progression (1,9M€ pour 4 ans). Un budget complémentaire ANR (980 K€) en renforcement du financement principal qui a permis de recruter une coordinatrice EELISA pour PSL permettant ainsi s'assurer une meilleure implication des différents établissements de PSL dans EELISA. Une responsable des mobilités ERAMUS + est également recrutée via le budget ANR. L'ensemble des personnels de PSL et des établissements impliqués dans des activités liées à EELISA déclarent des feuilles de temps. Afin de mieux connecter EELISA aux priorités de PSL, une coordinatrice académique et scientifique a été identifiée (CNRS/ESPCI) qui sera déchargée du temps mis à disposition du projet par un soutien de Post-doc. Compte-tenu de la montée en charge des universités européennes, des objectifs fixés par la commission et le lead pris par PSL sur la formation et les mobilités qui sont les deux sujets les plus lourds, d'autres embauches seront nécessaires sur budget EELISA.
117. Royaume-Uni : La collaboration ancienne et structurée avec le Royaume-Uni se développe et se renforce. Le financement d'appels à projets pour des séjours de recherche avec UCL et la Maison française d'Oxford seront poursuivis. Suite au COMIX de Londres en février 2024, PSL et UCL ont lancé un partenariat stratégique, articulé autour d'un programme de joint PhD, d'un soutien à des projets de recherche pluridisciplinaires structurants (neurosciences, anthropologie et espace, Matériaux automorphes et biologie, etc.). Ce partenariat verra sa mise en œuvre en 2024-25, en lien avec la direction de la Recherche et nécessitera des moyens additionnels.
118. Allemagne : Les liens se renforcent fortement entre la BUA (alliance des universités de Berlin) et PSL, sur un plan politique d'abord, et bientôt opérationnel pour donner lieu à des coopérations prometteuses en matière de santé notamment. Les éléments constitutifs du partenariat seront discutés lors de la visite de la Présidente de la Humboldt en juillet 2024.
119. Depuis fin 2023, PSL est membre de la Guilde, réseau d'influence regroupant une vingtaine de grandes universités européennes. Bien que les frais d'adhésion à ce réseau soient élevés, il nous permet de nous positionner sur des clusters d'excellence Europe Afrique bénéficiant de financements extérieurs (Mastercard) et d'être partie prenante de discussions avec les plus grandes universités européennes autour de la mise en place d'un Global University College pour les réfugiés et personnes déplacées. Il s'agit d'un investissement dans la durée qui nous permettra de bénéficier de retombée en termes de visibilité, d'opportunités de financements et de partenariats.

3.6. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : DEVELOPPEMENT, INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

120. De façon générale, la direction de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat doit continuer à développer ses activités de manière à atteindre les objectifs fixés en lien avec le soutien du Fonds National de Valorisation (FNV), à prolonger à partir de 2025 dans le cadre de la LPR. Même s'il ne s'agit pas d'atteindre un équilibre économique, les activités d'innovation, de valorisation et de formation à l'entrepreneuriat étant par nature déficitaires et se justifiant avant tout par leur impact sociétal et/ou économique, le modèle présenté doit permettre de générer une part d'auto-financement qui contribuera à sa pérennisation. Les actions de transfert et de valorisation de PSL devront ainsi poursuivre leur développement, conformément à la trajectoire présentée à l'ANR et au SGPI dans le cadre de l'"expérimentation" PSL Valorisation. Les financements proviennent du FNV (depuis 2017, financement prolongé jusqu'en 2024), de Bpifrance -AAP Intégration SIA et désormais des actions prématuration/maturation du PIA 4. Le succès de la candidature portée par PSL à l'appel Pôles Universitaires d'Innovation va apporter des ressources substantielles pour les 4 années à venir, qui permettront de fédérer et coordonner les acteurs de l'innovation du site PSL et de renforcer leurs actions sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation.
121. La coordination et l'intégration des acteurs du périmètre seront poursuivies et renforcées dans le cadre du PUI ; les actions et initiatives des membres (transfert, accompagnement, incubation...),

les Instituts Carnot, feront l'objet d'un suivi et d'un appui au niveau de PSL. Le développement des actions d'innovation et entrepreneuriat se fera, en 2025 comme les années précédentes, très majoritairement sur ressources propres. La recherche d'un modèle économique pour l'innovation conduira au développement de la formation initiale et continue, qui devra être soutenu. Le succès du MS Entrepreneuriat DeepTech et innovation porté par Mines Paris – PSL permet des synergies avec l'offre de formation continue, qui sera renforcée dans le cadre du PUI. En 2024, la préfiguration et la mise en place d'une mineure "DeepTech" ainsi qu'un track PEPITE DeepTech ont été déployés à destination des étudiants de Master, des doctorants et des Post doc. Dans le cadre de cluster IA un track PEPITE IA sera également mis en place pour favoriser la création de startup dans le numérique. PSL apportera son soutien au développement et à la mise en œuvre du PSL Innovation Fund II en partenariat avec Elaia

122. Le projet DEMOES comprend la mutualisation d'une plateforme de formation continue sur la base du LMS commun (Moodle) reliée à un CRM de commercialisation.
123. Les projets remportés et en attente dans le cadre de l'appel CMA sont des opportunités de création de nouvelles formations à destination de professionnels, en coordination avec des composantes. Grâce aux financements obtenus dans le cadre du PUI (11M€ sur 4 ans), l'ambition est d'augmenter le volume à partir de 2025 des contrats de recherche partenariale, en s'appuyant notamment sur l'expertise de gestion contractuelle d'Armines et l'expérience partenariale des instituts Carnot du périmètre. Des recrutements ont été validés et l'objectif 2025 est d'avoir une équipe complète opérationnelle. La priorité de 2025 sera notamment le lancement d'un guichet commun destiné aux partenaires socio-économiques. Dans le cadre du PUI, un renforcement des équipes à PariSanté Campus est prévu afin d'accroître le soutien aux actions en Santé Numérique en lien avec le monde socio-économique. Les activités d'expertises et de perspectives seront poursuivies, elles connaissent une croissance forte et devront trouver un cadre administratif approprié pour poursuivre leurs développements.

La Fondation PSL, fondation abritante

124. En 2025, l'objectif de la FCS est de poursuivre sa transformation pour accueillir davantage de fondations abritées, de développer des services pour les abritées, d'assurer la mise en place d'une bonne gouvernance et, enfin, de continuer à accompagner les projets de levée de fonds des abritées. Les établissements suivants sont intéressés par la création d'une fondation abritée : l'ENSCP-PSL, l'Observatoire de Paris-PSL, le CNSAD-PSL et Paris Malaquais – PSL. Parmi les transformations importantes, la FCS déploiera en 2025 un nouvel outil financier, permettant à la FCS d'abandonner la GBCP.
125. Dans ce nouvel environnement, un organe de coordination et d'échange de bonnes pratiques sera mis en place en 2025 entre la FCS, ses fondations abritées et les fondations existantes, déjà bien établies (plus de 3M€ de contributions annuelles pour leurs établissements et leurs étudiants : Dauphine-PSL, Mines Paris-PSL, ENS-PSL).
126. La Fondation PSL poursuivra son activité de Chaires au profit de plusieurs établissements dans la lignée de la chaire beautés ou la chaire ville métabolisme.

3.7. LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : IMMOBILIER

127. En 2025, un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) doit être établi à la demande du MESR, sur deux bases : un SPSI classique se limitant à PSL-Siège et une synthèse structurée à partir des Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière (SPSI) des établissements
128. L'immobilier représente, de façon générale, un budget consolidé très important pour l'Université PSL (13% du budget pour 2024, soit 96 M€). L'Université PSL s'est donnée comme horizon, avec l'ensemble de ses établissements-composantes, de se doter de capacités immobilières en phase avec ses objectifs. Il s'agit à la fois de pouvoir accueillir les projets de formation, de recherche, ceux liés à la vie étudiante (résidences étudiantes) et de rationaliser et d'optimiser l'utilisation de ses locaux (système de gestion et de mutualisation de salles de cours).
129. PSL et ses établissements s'inscrivent dans l'optique de créer deux campus ouverts sur la ville : celui de Dauphine-PSL et celui de la Montagne Sainte Geneviève. La construction de ce dernier

campus s'étend du Collège de France à l'Observatoire de Paris-PSL (axe Nord-Sud), des Mines Paris-PSL au Val de Grâce (axe Ouest-Est).

130. Cette situation n'est pas unique, elle est en effet partagée par plusieurs établissements tels que le CNSAD-PSL, Dauphine-PSL, l'ENSA Paris-Malaquais-PSL, Curie. Il est à noter que le CNSAD-PSL doit disposer d'espaces complémentaires à Romainville à partir de l'automne 2025.
131. De nombreux établissements poursuivent des travaux de construction, restructuration de leurs bâtiments en site occupés bien souvent : Dauphine-PSL, Chimie Paris-PSL, ENS-PSL ; ENC-PSL, l'ESPCI Paris-PSL; les Mines Paris-PS, l'ENSAD – PSL, l'Observatoire de Paris – PSL.
132. L'impact de la première phase de livraison du campus Condorcet doit également être prise en compte (EPHE-PSL).
133. Dans l'attente de son déménagement au Val-de-Grâce, le cluster PariSanté Campus, dont PSL est un des principaux opérateurs publics (et la seule université), est installé dans sur son site préfigurateur dans le bâtiment FRESK. Y sont installés le centre PRAIRIE en intelligence artificielle, le centre QBio, l'Institut Physique pour la Médecine et l'Institut Santé numérique en Société. Y seront également installées des formations en santé numérique, une partie du CPES et un hôtel d'entreprises. Jusqu'en 2023 la participation au loyer et frais de fonctionnement ont été financés majoritairement par les moyens dévolus à ce titre de Prairie I. A compter de 2024, ces charges sont réparties au prorata de l'occupation des locaux et assumées par les établissements-composantes de PSL et PSL siège. Ce poste de dépense est à assumer annuellement.
134. Le budget du projet du Val de Grâce est estimé entre 360 et 400 M€ pour 72 000 m2 de surface dont 49% seront dévolus au secteur public. Le programme immobilier doit être livré à partir de 2030, après une phase de travaux entre 2027 et 2030. Il s'agit d'un projet majeur en santé numérique pour l'Université à travers sa recherche, sa formation (initiale et continue) et l'ensemble de ses programmes d'innovation et de valorisation.
135. En 2025, l'université PSL intégrera dans son budget initial, le loyer de l'Estrapade (locaux dédiés prioritairement aux formations et événements de recherche de PRAIRIE II), de nouveaux locaux doivent être identifiés en vue du départ des équipes accueillies sur le site de Santeuil (fermeture du site en juin 2025). Le bail de Mazarine et celui du passage Dauphine s'achève durant le premier semestre 2025, une décision de prolongation devra être prise. Dans cette perspective, une recherche active de locaux à la vente ou la location est menée par PSL.

4.LES PRIORITES PARTAGEES DE L'UNIVERSITE POUR 2025 : SYNERGIES ET MUTUALISATIONS

136. Le principe de subsidiarité et la mutualisation sont aux fondements de l'université PSL. Leur application ont pris des formes diverses (postes mutualisés, marchés communs, Services mutualisés supports) et traduisent les stratégies autant que les besoins de l'Université PSL. Les efforts en ce sens ont été largement salués par le rapport de sortie de l'EPE, les pointant comme un effort fructueux. Les chantiers engagés sont nombreux (simplification, carte européenne, pilotage, SMS, Communication, ...) et seront poursuivis en 2025.

Le projet de carte européenne étudiante

137. PSL s'est engagé à mettre en place la carte européenne obligation de la commission européenne à horizon de la rentrée 2025 (accès aux services de l'université d'accueil et gestion simplifiée des conventions ERASMUS). C'est l'un des projets phares de l'année qui constituera une avancée considérable dans la structuration de PSL. En effet, cette carte, au-delà de ses usages majeurs en termes de circulation intra-européenne, est une occasion pour répondre à un besoin majeur des étudiants de PSL : la circulation au sein des établissements de l'Université PSL et l'accès aux services des composantes (restaurants universitaire, accès aux bâtiments, aux bibliothèques etc.). Par ailleurs elle permettra de contribuer à la notoriété de la marque PSL puisque tous les étudiants des composantes auront la même carte (avec co-branding sur le recto). Les services de la carte auront vocation à s'étendre aux personnels de PSL siège et des établissements-composantes dans un second temps.

138. Le projet a commencé sur l'année 2024 pour se poursuivre en 2025 avec une mise en circulation des premières cartes étudiantes européennes PSL en septembre 2025 et 2026 pour les personnels.
139. Un budget de 600 k€ a été sanctuarisé sur le fonds de roulement de l'Université PSL pour mener à bien ce projet dont l'envergure est importante du point de vue de l'harmonisation des systèmes de contrôle d'accès que des infrastructures informatiques. Il s'adossera sur la fédération d'identité ONEPSL30.

4. 2. LES SERVICES EN APPUI

4.2.1. Politique RH : renforcer l'attractivité de PSL

140. Université de rang mondial, PSL doit attirer, recruter et retenir les meilleurs talents académiques ou administratifs. Un ensemble de chantiers dans les domaines du recrutement, de la formation et de l'environnement de travail ont connu des avancées significatives (Ecole interne, site PSL recrutement, etc). Parmi les priorités pour 2025 figurent :
- L'établissement d'un schéma directeur handicap ;
 - Une nouvelle Phase 2 de l'outil de l'outil ATS avec CVthèque mutualisée ;
 - La mise à jour du plan égalité professionnelle Femmes/Hommes (volet VSS et protocole établissement) ;
 - La généralisation de l'implémentation du label HRS4R pour les établissements de la vague 2.
 - Un partage approfondi et plus systématisé des bonnes pratiques en matière de traitement des signalements doit être mis en place au sein de l'ensemble des établissements-composantes, établissements associés mais également des organismes qui ont d'ores et déjà une grande expertise dans le domaine.
141. La conférence RH du 11 juillet 2024 suivie d'une conférence SI seront l'occasion de dresser le bilan de certains plans d'actions et stratégies. Seront étudiées notamment les thématiques suivantes : Schéma d'emploi, Recrutements, Convergence, Simplification, HRS4R, Convention cadre SMS, Carte européenne, Diversité VS égalité, Schéma directeur pluriannuel du handicap.

4.2.1. Direction de la communication, du partage des savoirs et du marketing

142. Identifiée comme un chantier prioritaire par le Directoire, la stratégie de communication de l'Université PSL repose sur deux principes structurants : fédérer (communication interne et sentiment d'appartenance) et positionner pour mieux promouvoir (communication externe avec le développement de la notoriété et de l'attractivité de l'Université PSL dans l'ESR français et l'international).

Fédérer

143. Il s'agit de renforcer la connaissance des services, des outils et des opportunités, d'une part, et de mieux se connaître par l'événementiel et les associations, d'autre part. Dans la perspective de l'ouverture, à la rentrée 2025, du campus Galiléo Global Education sur la montagne Sainte-Geneviève (angle rue Arbalète et rue Claude Bernard), il est stratégique d'accroître la visibilité du Campus urbain de l'Université PSL. Trois phases sont prévues : 1) La mise en place d'une signalétique Amyot et l'Estrapade ; 2) La mise en place d'une signalétique Mazet ; 3) La rédaction d'un cahier des charges pour l'habillage PSL de nos établissements-composantes. Le budget prévisionnel sur la base d'un premier devis est de 50k€ (à travailler avec la direction de la logistique et de la Vie étudiante pour Mazet).

144. En complément, PSL développera une nouvelle gamme de goodies de qualité (objets et textiles brandés) et la mettra à disposition des étudiants du campus. Ce projet a fait l'objet d'un travail préalable avec les étudiants du master EnaMoMa et se déploiera sur les prochaines rentrées. Le budget prévisionnel d'amorçage est de 20 k€.

Mieux positionner pour mieux faire rayonner

145. Conformément à l'objectif de promotion des formations PSL, une responsable marketing de l'offre de formation a été recrutée courant 2024. Cette étape importante permettra, en 2025, la mise en place d'une stratégie de marketing comportant les éléments suivants : webmarketing, techniques de prospection et d'acquisition, mobilisation du réseau des anciens élèves, production de campagnes sur des supports innovants. Un budget dédié sera nécessaire à la mise en place des campagnes marketing prévues dans le COMP (30k€).
146. Le recrutement d'un.e chargé.e de mission sur le budget du CMA IA pour accompagner le développement de ce pôle est envisagé en 2025.
147. Le chantier marque employeur mené, avec le GT RH, dans le cadre de la stratégie RH a pour but d'attirer et de fidéliser les talents, mais aussi de renforcer la réputation de PSL en tant qu'employeur. PSL a recours à une agence pour mener à bien ce chantier. Pour poursuivre les actions, un budget complémentaire (de l'ordre de 50k€) est à prévoir.
148. Afin de faire face aux enjeux de communication de l'alliance européenne EELISA et de rendre l'Université PSL plus visible à l'international, notamment avec la mise en place d'une stratégie de communication digitale et print dédiée, un (ou une) chargé (chargée) de mission Communication internationale sera recruté (recrutée).
149. Le regroupement de la communication, de la médiation scientifique et du partage des savoirs au sein d'une même Direction (2023) a renforcé les synergies entre les équipes et donné beaucoup plus de visibilité et de rayonnement aux actions de partage des savoirs. Le chantier opérationnel mené par le GT COM vise une meilleure collaboration entre les établissements et l'équipe du partage des savoirs afin de mieux valoriser la recherche de PSL.
150. Le budget attendu (fonds propres, financement AAP IDEES, co-financements, financements directs des établissements) est de 500 K€. La part de financement de PSL devrait être importante jusqu'en 2028 (environ 160 K€), dans la phase d'investissement, avant de disparaître, remplacée par des financements sur AAP qui devraient systématiquement prévoir dans les réponses un pourcentage de dépenses dédié à la diffusion et à la médiation scientifiques.
151. Les financements obtenus via le label « Sciences par et pour la société » (315 K€ par an sur 3 ans à partir de 2022) s'ajoutent à ces budgets. Le thème pour l'année 2024-25 portera sur « les émotions ».
152. Pour soutenir le positionnement de PSL comme acteur majeur de l'innovation et de l'économie de demain dans le nouveau cadre instauré par le PUI, une responsable communication du PUI rejoint la direction. Il s'agira pour 2025 de mettre en place l'ensemble des actions de communication visant la valorisation de l'innovation et, plus largement, les sujets portés par la vice-présidence développement, innovation et entrepreneuriat.

4.2.3. Direction d'aide au pilotage et de qualité (DAPIQ)

153. La DAPIQ, direction mutualisée créée dans le cadre de l'appel à projet IDES, est constituée une équipe de neuf agents (3 postes IDES, 3 postes existants ont rejoint la direction et, depuis 2024, 3 postes financés dans le cadre du COMP). Ses missions sont de définir et mutualiser les indicateurs et leur méthodologie et de mettre en place une politique qualité globale.
145. En 2025, une analyse devra être réalisée concernant la pérennisation du modèle de croissance de PSL reposant principalement sur des crédits non récurrents (appels à projets France 2030, ERC, mécénat).

4.2.4. Direction de la documentation et de la science ouverte

146. Suite à la restructuration de la direction de la Documentation, ressources et partage des savoirs, la partie diffusion des savoirs est désormais développée au sein de la direction de la Communication. La direction de la documentation est recentrée sur deux grands objectifs, la politique documentaire et la science ouverte.
147. Une convention prévoit une trajectoire budgétaire pluriannuelle pour les abonnements et la maintenance de l'outil de découverte. Le total des dépenses associées à ces deux actions se monte à 680 K€, dont 330 K€ apportés par les établissements. L'adaptation de la convention pluriannuelle, en conséquence de la réorganisation, sera préparée pour mise en œuvre en 2025.
148. Renforcer le fonctionnement du SMS et ses relations avec ses partenaires est une des priorités 2025 qui se déclinera sur plusieurs actions au cours de l'année : la consolidation de l'équipe (recrutements en cours sur postes vacants et évolution des compétences avec la création d'un poste d'administrateur de recherche.data.gouv) ; la mise en œuvre des conventions actualisées avec les établissements ; participation au projet de carte européenne PSL et anticipation des impacts pour les bibliothèques (recrutement envisagé d'un stagiaire).
149. La politique documentaire, mission historique du SMS, se poursuit également en 2025 à travers la mutualisation des ressources électroniques (l'augmentation des tarifs de plusieurs abonnements induit un delta de l'ordre de 12 000 euros) ; les outils documentaires collectifs (nouveau marché pour les interfaces de recherche dans les catalogues et les dispositifs d'accès distant aux ressources électroniques) ; la refonte de PSL-Explore en collaboration avec la DSI de PSL (migration technique lourde, valorisation des services et des collections ; budget estimé à 40 000 euros sur la DSI).
150. En dernier lieu, la Science ouverte sera en 2025 un axe de travail majeur. Le SMS s'attèlera à déployer l'espace PSL sur la plateforme recherche.data.gouv et à installer les processus de dépôt de données (chantier accompagné d'actions de communication et de diffusion des bonnes pratiques ; budget : 3 000 euros) ; structurer le réseau des personnels PSL intervenants sur les données de la recherche et mettre en œuvre une candidature collective pour le programme d'accompagnement « Ateliers de la donnée » ; proposer des leviers pour développer l'open access en matière de publication scientifique (information et formation des chercheurs, approfondissement de la dynamique HAL, benchmarking et expérimentation d'outils nouveaux, i.e. bases bibliométriques ouvertes, applications IA pour l'analyse des publications et des expertises...).

4. 2. LA CONVERGENCE SI & ONE PSL 30

Un plan d'ensemble de convergences des systèmes d'informations à moyen et long terme

151. Les moyens consacrés aux projets liés aux systèmes d'information continuent d'augmenter en 2025 notamment pour soutenir le plan de convergence des SI, issu des échanges du Séminaire de Rome (2022). La convergence et la définition d'une architecture commune sont des priorités dans le cadre de la mutualisation et de l'intégration de l'Université. Les crédits d'investissement et de fonctionnement correspondants devront être inscrits dans les budgets des établissements.
152. L'AAP IDEES participe au co-financement des principaux projets de convergence des systèmes d'information de l'Université. Le plan repose sur 5 sous-projets qui relèvent de quatre sphères métiers (SIRH et SI Finances, CRM, ERP scolarité, ENT) représentant les principaux logiciels de gestion, dont la convergence permet de structurer un Système d'Information et d'Aide à la Décision (SIAD) par l'intermédiaire d'un entrepôt de données consolidant les informations. Sont notamment prévus en 2025 :
 - Office 365 : la poursuite de la mise en œuvre de l'ENT pour les établissements
 - SIRH : le franchissement d'une nouvelle étape dans la mise en production de la solution (Winpaie+RH) ;
 - ERP Sclolarité : la migration des données d'autres établissements de PSL dans la suite de l'évaluation 2024 (solution Helisa d'Hevetius) ;
 - SIAD : la mise en œuvre d'outils d'exploitation du référentiel de données ;

- CRM : la mise en œuvre de nouveaux dispositifs autour des admissions pour les Masters de PSL, et de la relation aux entreprises, des fondations et du mécénat ;
- Moodle : adoption progressive par l'ensemble des établissements ;
- SIFAC + : préparation de la migration, sur une même instance, d'établissements associés (Chimie-PSL, ENC-PSL, et PSL Siège), ce qui implique la mutualisation d'équipes technico-fonctionnelles autour du projet SIFAC.

153. 2025 verra également l'avancée dans la mise en œuvre du PRAI (plan de reprise d'activité informatique -financement DSG dans le FDR 200k€).

Une plateforme de services pour toutes les communautés

154. ONE PSL 30 se veut le point d'entrée unique et sert de fil conducteur de la candidature à la vie professionnelle, évitant toute perte de lien à terme entre l'Université et ses diplômés (avec une adaptation selon les profils : candidats, étudiants, alumni, enseignants-chercheurs). Après trois « Proof of concept » en 2024, l'objectif 2025 est d'élargir le périmètre de l'expérimentation à la fois pour optimiser les modalités d'utilisation et chiffrer les coûts en licence et développements complémentaires pour de nouvelles offres de services.

155. Le succès à l'AMI DEMOES en 2022 a permis d'obtenir 7,250 M€ sur 3 puis 4 ans (une année supplémentaire obtenue). L'achèvement de l'APP DEMOES implique que d'autres sources de financement prennent le relais, notamment via d'autres APP (IDEES).

4.3. LA CONSOLIDATION DES SMS

Service mutualisé support (SMS)	Etablissement porteur
Vie étudiante - Logement	Université PSL
Vie étudiante – Santé	Université PSL
Vie étudiante – Welcome desk étudiant	Université PSL
Vie étudiante – Sport	Dauphine-PSL
Centre d'innovation pédagogique (CIP)	Dauphine-PSL
Service d'Accompagnement aux Appels à Projets (SAAP)	ENS-PSL
Ecole interne	Dauphine-PSL
Welcome desk enseignant	Université PSL
Pétrel	ENSCP-PSL
Politique documentaire et Science ouverte	Université PSL
Centre de Langue	Mines-PSL
Egalité des chances	ENS-PSL

156. Dans le sillage des recommandations HCERES, a été engagée en 2024 une réflexion sur une formalisation plus structurée et plus systématique du cadre juridique et organisationnel des SMS. L'enjeu est en premier lieu de définir ce qui caractérise ces SMS (périmètre d'action, modèle économique, nombre d'établissements impliqués...), d'en optimiser le mode de pilotage et de définir des indicateurs d'activité. Un GT issu du Comité des DGS travaille à ces questions à horizon 2025, notamment sur les axes suivants :

157. Production d'une convention cadre permettant la contractualisation de ces services d'un genre particulier.

158. La clarification de la position des personnels des SMS (du point de vue de leurs sièges aux réunions / instances internes des établissements), de l'organisation de la vie du service et de leur mécanique managériale.

159. Le deuxième enjeu est d'assurer une soutenabilité financière à long terme, ce qui implique d'évaluer le coût complet de chaque SMS et d'élaborer une cartographie avec l'implication des établissements (participation financière, en personnel, et en locaux, voire en outils). Ce travail de cartographie est en cours et se poursuivra sur l'année 2025.

160. S'agissant des SMS en lien avec la vie étudiante (Logement, Sport, prévention et orientations psychologique, accueil des étudiants internationaux), un relèvement de la contribution CVEC pourra être discutée.
161. Le Service d'Accompagnement aux Appels à Projets de l'Université PSL (SAAP), porté par l'ENS-PSL, a pour objectif d'accompagner les chercheurs dans la phase du montage de projets nationaux et internationaux. Pour ce faire, le service a vocation à mutualiser une partie des ressources existantes des établissements et bénéficie de ressources provenant des moyens de l'AAP ASDESR. En lien avec la croissance des ressources propres générée par le service mutualisé, l'Université s'engage à prendre en charge progressivement les frais de fonctionnement du SAAP.
162. L'année 2025 sera marquée par un travail de fond de notre organisation institutionnelle en matière de traitement des signalements VSS mené conjointement par les RH, la Vie étudiante et la DAJ. Un protocole précis, décrivant les différentes phases depuis le recueil du signalement jusqu'à son traitement complet, ainsi que les personnes impliquées à chaque étape de la procédure sera formalisé. Une version de ce protocole à destination du public sera publiée en ligne afin que les usagers et personnels de l'Université PSL puisse en prendre connaissance et en faire usage à tout moment opportun.

SYNTHESE DES PRINCIPALES PRIORITES 2025

Domaines	Priorités 2025
RECHERCHE	Lancer les 14 grands programmes de recherche (§ 69) Renouveler la convention PSL / CNRS (§70) Aider les jeunes talents (§72)
FORMATION	Favoriser l'interdisciplinarité enrichir les programmes transverses et la circulation étudiante (§87 ; 94-96) Conforter les programmes gradués (§88) Proposer des formations qui répondent aux enjeux environnementaux (§97)
IA	Mettre en œuvre Cluster IA (§83) Accompagner et former les enseignants et chercheurs à l'IA (§84)
VIE ETUDIANTE	Accélérer la mise en œuvre du schéma directeur (§98) Renforcer les moyens de la cellule de veille et du pôle IDEA (§104-105)
INTERNATIONAL	Structurer une politique internationale (§106) Financer un fonds d'aides aux chercheurs, enseignants ou étudiants exilés des pays en guerre (§107)
DEVELOPPEMENT & INNOVATION	Déployer le pôle universitaire d'innovation (§120) Accueillir de nouvelles fondations abritées (§123)
IMMOBILIER	Elaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (§126)
SERVICES EN APPUI et SMS	Mettre en place la carte européenne étudiante (§136)



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 18/2024

Offre de formation de l'Université PSL 2024/2025

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres notamment son article 34 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université PSL et notamment son article 3-3 ;

Vu la présentation en Directoire du 11 juin 2024 de l'offre de formation de l'Université PSL et la proposition du Directoire datée du même jour de présenter ladite offre au Conseil d'Administration de l'Université PSL ;

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve l'offre de formation de l'Université PSL au titre de l'année universitaire 2024-2025, telle qu'annexée à la présente délibération.

29 voix « pour »,

0 voix « contre »,

3 abstentions,

Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004



VOLET 1: LE PLAN DE FORMATION PSL

L'Ecole Interne PSL

Conformément à la délibération 91/2017 du Conseil d'Administration de la FCS de PSL du 14 décembre 2017 et suite à un vote à l'unanimité, un Service Mixte Support (SMS) PSL dédié à la formation collective des personnels a été créé au 1^{er} janvier 2018. Ce service est porté par l'université Paris Dauphine-PSL et est nommé **Ecole interne PSL**. Une convention organise les rapports entre l'université Dauphine-PSL, PSL et les établissements souhaitant bénéficier du service.

Ce service a pour vocation d'organiser et de mettre en œuvre des programmes de formation collective continue. Il élabore notamment un plan stratégique de formation pluriannuel PSL 2019-2024 (ci-après) ainsi que sa déclinaison par année civile, validée par les instances de PSL.

Le domaine de compétence de l'Ecole interne PSL s'étend à l'ensemble des personnels employés par les établissements signataires, à savoir : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs, techniques et de bibliothèques, titulaires et contractuels.

Des modalités particulières s'appliquent aux doctorants contractuels et étudiants pour lesquels le collège doctoral est le principal responsable de la formation collective. Depuis 2023, pour certaines actions spécifiques identifiées par le collège doctoral, comme les formations à la pédagogie, la fresque du climat ou la médiation scientifique par exemple, l'Ecole Interne est susceptible de les accueillir. Une solution plus pérenne pourrait être envisagée si ce test s'avère pertinent et dès lors qu'elle sera assortie des moyens humains et financiers nécessaires.

Les établissements concernés:

- CNSAD- PSL / Conservatoire national supérieur d'Art Dramatique – PSL
- EFEO / Ecole Française d'Extrême Orient
- EHESS / Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- ENC-PSL / Ecole Nationale des Chartes- PSL
- ENS-PSL / Ecole Normale Supérieure- PSL
- ENSCP- PSL / Chimie Paris Tech-PSL
- EPHE-PSL / Ecole Pratique des Hautes études- PSL
- ESPCI Paris- PSL / École supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris- PSL
- Institut Curie- PSL
- Mines Paris-PSL et Armines
- Observatoire de Paris - PSL
- PSL- EP
- Université Paris Dauphine- PSL

Ce périmètre est susceptible d'évoluer avec l'intégration de nouveaux établissements.

Afin d'assurer à l'ensemble des personnels des établissements signataires une offre de formation annuelle étendue et de qualité, des moyens humains et matériels ont progressivement été mis à la disposition de l'Ecole Interne: 3 postes co-financés d'assistants de formation et déploiement d'un outil de gestion de la formation permettant l'inscription en ligne des agents et la gestion de l'activité de formation: la plateforme de l'Ecole Interne.

Ainsi à ce jour, l'Ecole interne compte 5 personnels permanents et à temps plein dont 3 sont financés grâce à la participation des établissements, en fonction de leur effectif permanent. Une part des budgets de formation de chacun, correspondant à *minima* à 50% de leur budget total de formation, est également transférée au SMS, afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Le plan stratégique de formation PSL

Le plan de formation est établi en fonction des **orientations stratégiques de l'Université PSL en matière de ressources humaines** et des **besoins en compétences des agents**.

Il répond à des objectifs communs et vise à améliorer la performance collective, retenir les meilleurs tant académiques qu'administratifs en leur donnant des perspectives et à développer les capacités des collaborateurs afin de réaliser leur potentiel.

Il traduit à la fois les projets de l'université et les aspirations des personnels, en conformité avec les réformes en vigueur ayant trait à la formation tout au long de la vie. Il s'appuie par ailleurs sur une réflexion menée en collaboration avec les référents formations désignés par chaque établissement signataire, afin de garantir la meilleure adéquation possible entre le programme de formation de l'Ecole Interne PSL et les besoins de chacun, tout en faisant émerger les meilleures pratiques en la matière.

Le plan de formation PSL est voté s'il y a lieu par chaque établissement dans les instances compétentes, en complément le cas échéant du plan de formation local relatif à certaines actions spécifiques.

Le plan définitif est arrêté en fonction des impératifs budgétaires du service.

Le bilan du traitement des demandes de formation et des actions menées par l'Ecole Interne est produit annuellement et mis à disposition des établissements.

Les orientations stratégiques PSL

Les **orientations stratégiques** sont définies selon 3 axes dont la déclinaison opérationnelle est réalisée par la mise en place d'actions de formations tout au long de l'année.

Les axes retenus sont les suivantes :

- **Axe 1 : Contribuer au développement de l'Université PSL en tant qu'acteur de rang mondial**
 - o Favoriser la formation en anglais des personnels administratifs et académiques
 - o Offrir la possibilité d'apprendre des langues étrangères de manière autonome
 - o Proposer aux personnels une offre de formation en Français Langue Etrangère
 - o Donner accès à l'apprentissage des langues rares
 - o Faciliter l'accueil des personnels et étudiants internationaux
- **Axe 2 : Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail**
 - o Accompagner les évolutions liées aux changements organisationnels
 - o Accompagner le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information et la mise en œuvre des appels à projets obtenus en poursuivant et développant les actions de professionnalisation
 - o Renforcer les parcours professionnalisants, à l'image du parcours management PSL
 - o Faciliter l'intégration des nouveaux personnels de PSL et améliorer la connaissance de l'université PSL
 - o Favoriser la promotion et la mobilité interne des agents en proposant une préparation aux concours de qualité
 - o Développer une offre de formation étoffée en matière de sûreté, sécurité et prévention des risques, notamment psychosociaux
 - o Prévenir et lutter contre les VSS-Violences sexistes et sexuelles
 - o Proposer des actions de sensibilisation pour une université responsable
 - o Favoriser le développement personnel et la qualité de vie au travail
- **Axe 3 : Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et l'excellence de la recherche**
 - o Proposer une offre de formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogique et numériques des enseignants, dans un contexte de transformation
 - o Accompagner la mise en œuvre du plan d'action HRS4R (Human Resources Strategy for Researcher)
 - o Optimiser et mieux valoriser son activité de recherche
 - o Développer la Science avec et pour la Société et accompagner l'intégration de l'enjeu des transitions environnementales et sociétales
 - o Se former aux outils d'encadrement et de gestion

AXE 1 : Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial

Favoriser la formation en anglais des personnels administratifs et académiques

Une approche multi canal est privilégiée, dans la continuité des actions et expérimentations menées les années précédentes, en fonction des besoins des personnels et des dispositifs déjà existants dans certains établissements. Forte de ces 6 années d'expérience et des leçons tirées de la crise sanitaire l'Ecole interne déploie, quand c'est adapté, le distanciel pour les formats courts de formation. C'est typiquement le cas avec les cours d'anglais, susceptibles de toucher un plus large public dans ce format, en limitant les temps de trajet.

- **Cours d'anglais professionnels hebdomadaires** multiniveaux en distanciel.
10 séances de cours collectifs d'1h30 hebdomadaires sur 3 niveaux proposées une fois par semestre.
- **English Coffee Break**: temps de conversation convivial en anglais et en distanciel, en présence d'un intervenant anglophone, ouvert à tous (240 heures suivies en 2023)
- **Ateliers d'anglais scientifique** : décomposé en 5 séances hebdomadaires de 2h pour former les enseignants-chercheurs à la rédaction d'articles et à la communication scientifique en anglais.

Enfin, parce que l'objet de la formation ou le contexte dans lequel les participants auront à mettre en œuvre les compétences acquises en formation ont une envergure internationale, **certaines formations organisées par l'Ecole interne pourront être dispensées en anglais**.

C'est le cas notamment de celle dédiée aux chercheurs sur la prise en compte de la dimension sociétale et environnementale dans les contrats de recherche européens.

Offrir la possibilité d'apprendre des langues étrangères de manière autonome

Pour compléter ces propositions et permettre à chacun de progresser dans l'apprentissage d'une langue étrangère, les formations proposées via la plateforme de e-learning « **LinkedIn Learning** » (ouvertes aux personnels sur simple demande) sont accessibles en 24 langues différentes.

Des modules spécifiques à la maîtrise de l'anglais y ont été développés et seront un atout supplémentaire pour **utiliser l'anglais dans son quotidien professionnel** (écrire des e-mails professionnels, animer une réunion en ligne avec succès, structurer une présentation en anglais, intervenir en public en anglais, réussir son entretien d'embauche en anglais...)

Proposer aux personnels une offre de formation en Français Langue Etrangère

Depuis septembre 2019, l'ensemble des personnels, en particulier les doctorants contractuels et les enseignants-chercheurs internationaux ont eu accès à une offre renforcée en matière de cours de Français Langue Étrangère (FLE)

Réalisés par un professeur de FLE externe, ils sont organisés en distanciel à raison de 2h par semaine pour une durée totale de 20h. À la suite des tests de positionnement, 4 groupes de niveaux (entre A1 et C1) ont été constitués pour ce premier semestre 2024.

En complément, et afin d'inclure l'ensemble des personnes sollicitant un accompagnement mais dont le niveau de français ne relève pas du FLE, une offre de remise à niveau en français est mise en place. Ces cours visent à acquérir les bases essentielles du français correct.

Donner accès à l'apprentissage des langues rares

L'ILARA, l'institut des langues rares, est un centre de formation et un centre d'expertise et de ressources sur les langues rares, créé à l'EPHE-PSL en août 2020.

Des cours de langue ou sur les familles de langue y sont proposés en niveau débutant, intermédiaire et avancé, organisés chacun sur un semestre. Il organise par ailleurs des séminaires, sessions intensives de langues et de linguistique de terrain, ainsi que des enseignements transversaux d'histoire, de linguistique, de littérature des différentes cultures qui se sont développées autour de ces langues.

Les langues enseignées sont principalement les langues européennes anciennes et médiévales, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie orientale, du Proche Orient ancien...

Afin de favoriser l'accès à ces enseignements, l'Ecole interne PSL pourra prendre en charge leur financement pour les personnels qui en font la demande.

Faciliter l'accueil des étudiants et personnels internationaux

L'université PSL accueille un grand nombre d'étudiants provenant de tous les continents. Elle est labellisée « Bienvenue en France » et dans ce cadre, la qualité d'accueil est une clé du succès de l'intégration dans le cursus universitaire de ces étudiants internationaux.

En lien avec le Welcome desk PSL, l'Ecole interne propose des formations dédiées à tous les personnels, académiques et administratifs, en contact avec ces publics.

A ce jour, cette offre comprend :

- Une sensibilisation pour comprendre le vécu des étudiants internationaux au moment de leur arrivée afin d'adopter les comportements facilitateurs en situation interculturelle et les processus à mettre en place pour les accompagner.
- Un rendez-vous dédié à la présentation des dispositifs, services mutualisés et acteurs PSL mobilisés sur ces questions.
- Le Tandem program, qui est programme d'échange linguistique ouvert à l'ensemble des personnels académiques et étudiants qui leur permet de s'ouvrir au monde et de faire vivre cette communauté en échangeant dans différentes langues.

En parallèle, l'Ecole interne pourra s'associer à différentes actions alliant temps de découverte, de sensibilisation et d'échange, qui pourront se dérouler au sein du centre Mazet, nouveau lieu d'accueil étudiants PSL (Staff Week...)

Des formations plus spécifiquement dédiées au recrutement et à l'accueil des personnels internationaux sont également préconisés pour les personnels RH.

Enfin, la création en 2022 du nouveau centre mutualisé porté par les Mines-PSL, dédié aux langues représente une opportunité supplémentaire d'accéder à une offre étendue de cours.

Prioritairement destiné à l'ensemble des étudiantes et étudiants des établissements composantes de PSL, les doctorants des établissements adhérents pourront néanmoins en bénéficier pour perfectionner leur apprentissage.

Axe 2 : Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail

Accompagner les évolutions liées aux changements organisationnels

La crise sanitaire, les confinements, le travail à distance massif auront profondément bouleversé nos modalités de travail et d'organisation. Certains de ces changements se sont inscrits dans la durée et sont désormais intégrés dans nos fonctionnements.

L'Ecole interne mène différentes actions pour :

- **Former aux usages des outils collaboratifs** : à l'espace numérique de travail (ENT) dans les établissements où il est déployé, aux outils Office 365, afin de simplifier les collaborations scientifiques et administratives, à distance comme en présence, dans les établissements et au sein de l'Université PSL.
- **Transmettre les bonnes pratiques en termes d'archivage numérique** notamment pour soutenir la dématérialisation qui se généralise dans tous les domaines.
- **Encadrer et accompagner le développement du télétravail** : via des actions à destination des encadrants comme des télétravailleurs
- **Réfléchir et sensibiliser autour du droit à la déconnexion** : cette question est devenue incontournable avec le développement des usages numériques et le travail à distance généralisé.
- **Promouvoir toutes les modalités de formation, en présence comme à distance, y compris le e-learning**, via l'accès gratuit et pour tous les personnels à la plateforme LinkedIn Learning. L'usage de cette plateforme d'apprentissage en ligne, qui permet à tous, sur simple demande, d'accéder à un catalogue de plus de 21 000 cours en 24 langues, complète et enrichit l'offre de formation proposée par l'Ecole interne PSL. Certains modules pré sélectionnés par l'Ecole interne sont ainsi intégrés à des parcours ou proposés en complément de certaines formations présentielles. Des dossiers thématiques, les "collections", sont également **développés** spécifiquement sur le travail à distance, la communication, la rédaction administrative, la bureautique, le management ou encore la qualité de vie au travail, la diversité, l'interculturelle, la responsabilité sociale et environnementale et l'IA.

Accompagner le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information et la mise en œuvre des appels à projets obtenus en poursuivant et développant les actions de professionnalisation

Des actions de professionnalisation sont régulièrement proposées dans le cadre de l'Ecole interne, en lien avec les différents groupes de travail métier de PSL (directeurs des ressources humaines, DSI, responsables communication...). Elles sont indispensables pour permettre aux personnels concernés d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions, en s'adaptant aux fréquentes évolutions réglementaires. En 2022 par exemple, des formations sur le Conseil Social d'Administration (CSA) et sur la loi de transformation de la Fonction publique ont été proposées ainsi que sur la loi de programmation de la recherche.

En outre, la réussite à plusieurs appels à projets (IdEés, hybridation, DEMOES, Excellences) implique la mise en œuvre d'objectifs et projets que l'Ecole interne PSL a vocation à accompagner, tout comme les équipes du Centre mutualisé d'Innovation Pédagogique (CIP), qui accompagne la prise en main du LMS (Learning Management System) Moodle dans les établissements, par le biais de formations collectives et d'accompagnements individuels.

Le schéma directeur numérique de PSL nécessitera un effort de formation et d'accompagnement du changement important, tant en matière de maîtrise des outils que de formations aux évolutions associées des métiers. En guise d'illustration, on peut citer le déploiement progressif des SI RH et SI Finances mais aussi des usages liés à Office 365, qui se déploie peu à peu dans l'ensemble des composantes.

L'Ecole interne accompagnera leur déploiement et, comme elle le fait pour O365 avec des formations spécifiques sur l'utilisation de ces outils, une attention particulière sur SharePoint et Teams pour faciliter le travail collaboratif et le télétravail.

La mise en place d'une direction dédiée au pilotage et à la qualité au sein de l'Université PSL engendrera aussi de nouveaux besoins de formation des acteurs en la matière.

Enfin, une offre conséquente est ou sera déployée s'agissant de **l'IA- intelligence artificielle**.

- Un programme long à destination des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs a débuté à l'automne 2023 et propose différents modules sur le site de ParisSanté Campus pour mieux intégrer l'IA dans ses enseignements et sa recherche. Ce programme est financé par l'appel à projet Compétences et Métiers d'Avenir IA.
- Plusieurs sessions sur les IA génératives seront proposées à partir d'avril 2024. Ces actions viseront à faire découvrir les différents outils d'IA génératives pouvant représenter un appui précieux pour réaliser ou simplifier certaines tâches administratives et développer la créativité. Une attention particulière sera portée à la sensibilisation sur les risques potentiels pouvant découler de mauvaises pratiques.
- Comme pour la plupart des thématiques abordées, une collection LinkedIn Learning sera confectionnée en mettant l'accent sur les IA adaptées par métier (IA pour les RH, pour les managers, pour les informaticiens, le Machine Learning, pour les communicants, concevoir un prompt...)

Développer et renforcer les parcours professionnalisants

Le parcours management PSL : depuis 2020, l'Université PSL met l'accent sur la formation des encadrants et le management.

Un parcours complet intègre les fondamentaux mais aussi des approches variées de la fonction d'encadrement au sein des organisations (management transversal, diagnostic MBTI, conception innovante, médiation, prévention des risques psychosociaux...) et laisse une part importante aux échanges via des ateliers de codéveloppement. Près de 230 participants aux formations dédiées à l'exercice d'un management responsable et bienveillant ont été recensés en 2023. Cette offre, en constante évolution sera enrichie de nouvelles propositions comme : manager ses anciens collègues, manager les nouvelles générations, réussir la conduite du changement démarche et outils, l'IA pour les managers...

Pour les personnels qui le souhaitent, le suivi de quatre modules fondamentaux, de 2 modules complémentaires au choix, complétés par deux ateliers de codéveloppement, permet la validation, après une audition finale, d'un bloc de compétences « une équipe et des hommes » du Master DGE Management et Organisations de Dauphine-PSL.

Les participants ont deux ans pour réaliser l'intégralité du 'parcours. L'ensemble des modules reste par ailleurs accessible à tous les personnels, administratifs et académiques en position d'encadrement, y compris hors parcours.

Depuis son lancement, plus d'une vingtaine d'encadrants, dont des personnels académiques, des doctorants et des personnels administratifs, ont validé leur parcours.

Sur ce modèle et dans un contexte de structuration croissante de l'offre de formation PSL, un **parcours dédié aux assistantes, assistants de formation et gestionnaires pédagogiques** a vu le jour début 2022.

Professionnalisant et certifiant, il vise à accompagner ce public qui joue un rôle clé au sein de nos organisations. Modulable pour s'adapter à chacun, il permet aux nouveaux assistants de formation et gestionnaires pédagogique' d'acquérir les connaissances fondamentales indispensables pour une intégration réussie et donne l'opportunité aux plus expérimentés de valoriser leur expérience et de développer de nouvelles compétences.

Ce parcours se compose de 7 modules et s'appuie notamment sur l'expertise de nombreux intervenants internes. Il accorde une place importante aux échanges via des temps de partage de bonnes pratiques et la mise en place d'un tutorat collectif.

Les pratiques de ces métiers évoluant constamment, l'Ecole interne reste en veille afin de proposer de nouvelles formations pertinentes et innovantes dans le cadre de ces différents parcours.

Les nouveaux parcours de l'Ecole interne:

Le parcours à destination des gestionnaires financiers et comptables dont les missions nécessitent une professionnalisation particulière, est en cours de construction. Au-delà des formations aux outils, aux aspects juridiques et réglementaires liés à ces métiers, une part importante est laissée aux échanges et au retour d'expérience entre pairs, avec pour finalité, de constituer peu à peu un réseau professionnel à l'échelle de l'Université PSL. L'objectif de l'Ecole interne est qu'il soit disponible notamment pour les nouveaux arrivants de la rentrée universitaire 2024.

En parallèle, une réflexion autour d'un **plan de formation dédié aux métiers du recrutement** est menée dans le cadre du plan d'actions mutualisées PSL en matière d'attractivité et de marque employeur.

Aussi depuis l'an passé, un travail important a été conduit sur la professionnalisation des acteurs du recrutement qui se poursuit en 2024. Il comprendra notamment des actions visant à maîtriser les nouvelles pratiques professionnelles en la matière (e-recrutement, sourcing des candidats, marketing digital...) prendre en main l'outil mutualisé de gestion des recrutements « Beetween » a, agir contre les discriminations lors des recrutements...

Faciliter l'intégration des nouveaux personnels de PSL

Au sein de chaque établissement qui constitue l'université PSL, l'accueil des nouveaux personnels est un moment important et précieux, souvent garant d'une bonne intégration.

Au-delà de la découverte de son environnement de proximité et des spécificités locales, l'Université PSL a souhaité réunir autour de plusieurs temps forts, les nouveaux entrants, administratifs et académiques, qui ont rejoint PSL et ses établissements.

Mis en place depuis la rentrée 2022, ce rendez-vous, véritable catalyseur qui favorise le sentiment d'appartenance à l'université PSL, est organisé 2 fois par an en octobre et mai afin de faciliter l'accueil des personnels au fil de l'eau. Il est une opportunité de comprendre le contexte et l'histoire de PSL, d'en découvrir le patrimoine, de se rencontrer et de partager un moment de convivialité. L'accueil des nouveaux personnels est également l'occasion de transmettre nos valeurs en proposant une ½ journée de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan massif et pluriannuel de formation est par ailleurs ouverte à l'ensemble de notre communauté (personnels et étudiants).

Le thème et la forme de la sensibilisation intégrée à la journée d'accueil pourra changer d'une année à l'autre.

Favoriser la promotion et la mobilité interne des agents en proposant une préparation aux concours de qualité

La formation aux concours de la fonction publique, et en particulier celle dédiée aux concours du MESRI, est essentielle dans les établissements relevant de ce ministère où les attentes des personnels sont fortes. Une offre de formation mutualisée élargie est un levier supplémentaire de réussite sur cette voie majeure de la promotion interne des agents. Elle reste une des priorités de l'Ecole interne

L'offre de formation en la matière comprend :

- Des formations méthodologiques pour se préparer aux différentes épreuves : au rapport d'activité (catégories A et B), au relevé d'activité (catégorie C) et à l'étude de cas pratiques (pour favoriser l'accès aux concours externes et aux concours de la filière AENES)
- Un cycle de culture administrative et juridique incluant : droit constitutionnel, statut de la fonction publique, finances publiques, panorama de l'enseignement supérieur
- Une préparation à l'oral de concours
- Différentes approches pour communiquer en public et travailler son expression orale
- Une action pour améliorer sa rédaction administrative
- Un atelier suivi d'un rdv individuel pour élaborer un CV et une lettre de motivation
- Des actions pour apprendre à gérer son temps et son stress

Ces formations vont, pour certaines d'entre elles, au-delà de la seule préparation d'un concours administratif et s'adressent à tous ceux qui souhaitent notamment approfondir leurs connaissances sur leur environnement professionnel ou se professionnaliser.

Des ateliers de réflexion sur sa carrière professionnelle ainsi que des accompagnements pour découvrir sa personnalité professionnelle pourront être mis en place dès le printemps 2024.

Développer une offre de formation étoffée en matière de sûreté, sécurité et prévention des risques, notamment psychosociaux

La formation en matière de sécurité et prévention est un volet majeur du programme de l'Ecole Interne PSL puisqu'elle concerne l'ensemble des établissements, s'impose souvent réglementairement à ceux-ci et est généralement très coûteuse. Cette offre spécifique se construit en lien avec le réseau des ingénieurs Hygiène et Sécurité de PSL, qui doit être prescripteur des actions les plus pertinentes et adaptées aux besoins des établissements, **en prenant en compte certains risques spécifiques communs.**

Les actions déjà nombreuses en matière de secourisme, de prévention du risque incendie, prévention des risques électriques ou musculosquelettiques ainsi que la formation des assistants de prévention se poursuivront.

Garant de la sécurité de l'environnement professionnel de tous, la prévention des risques psychosociaux fait partie intégrante du plan d'action mis en place en 2022 et qui concerne également la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que la promotion de l'égalité professionnelle.

Les formations sur les risques psychosociaux (RPS) et sur le harcèlement moral font partie des actions déployées. Il s'agira notamment de webinaires pour sensibiliser l'ensemble des personnels aux RPS, ainsi que des modules plus spécifiques, dédiés aux encadrants et qui s'inscrivent dans les différents parcours métiers professionnalisants mis en place par l'Ecole interne.

Plusieurs formations de **premiers secours en santé mentale** (PSSM), certifiantes, sont désormais proposées ainsi que des interventions par une psychologue pour sensibiliser aux risques psychiques.

Ces dernières, organisées sous format webinaire afin d'accueillir un plus grand nombre de participants auront pour objectif de comprendre, appréhender et renforcer l'aide apportée aux personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise.

Enfin, comme évoqué dans le point dédié à l'accueil des étudiants internationaux, différentes capsules pour les personnes qui interagissent avec les étudiants seront des outils nécessaires pour accueillir et orienter les étudiants les plus fragiles.

Prévenir les violences sexistes et sexuelles, favoriser l'égalité professionnelle

Un **important [plan de formation visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et les harcèlements](#)**, a été voté lors de la conférence RH du 16 novembre 2021.

Porté et mis en œuvre par l'Ecole interne dès début 2022, il propose différents modules dont une formation obligatoire de sensibilisation à la lutte contre les violences et discriminations sexuelles et sexistes pour tous les nouveaux entrants.

Il comprend également des formations spécifiques dont l'objectif est de former l'ensemble des personnels encadrants académiques et administratifs (responsables de formation, directrices et directeurs de laboratoires, responsables de service, etc.) et l'ensemble des personnels

Depuis la mise en place de ce plan, près de 500 personnes ont été formées. Néanmoins, des efforts restent à faire pour mobiliser les personnels sur ces sujets.

Pour faciliter la diffusion et l'appropriation de cette thématique majeure, plusieurs modalités de formation sont proposées :

- Des visio-tchat conférences sur un format court en distanciel pour sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles.
- Des modules d'approfondissement avec des études de cas et des mises en situation pour apprendre à accueillir la parole d'une personne victime.
- Des modules spécifiques avec une approche sociologique et juridique pour les personnels encadrants administratifs et académiques.
- L'intégration de cette question à la formation des directrices et directeurs de thèse
- Une formation pour les nouveaux membres des cellules d'écoute et de veille (2 fois par an, pour la cellule commune ainsi que pour les membres des cellules locales).

Afin de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle, L'Ecole interne intègre également dans ce plan de formation, différentes actions pour sensibiliser largement à l'égalité et aux stéréotypes, pour prévenir les discriminations dans sa propre pratique en tant qu'encadrant, pour promouvoir l'égalité professionnelle et agir en tant que membre d'une gouvernance ou des ressources humaines.

L'Ecole interne s'inscrit également dans le cadre d'actions à envergure nationale pour bénéficier d'une plus grande visibilité et d'un impact plus important auprès des personnels.

A titre d'exemple, au mois de mars, des campagnes de sensibilisation sont développées lors de la journée internationale des droits des femmes, ainsi qu'une collaboration avec l'Institut pratique du

journalisme qui propose une action spécifique à destination des chercheuses, « devenir experte dans les médias »,

Comme en 2023, avec la sensibilisation à la Transidentité ou la fresque de la diversité, ce plan est enrichi de nouvelles actions afin de proposer différentes approches pour favoriser encore plus largement la prise de conscience. En lien avec les différents référents égalités et acteurs impliqués auprès des étudiants et personnels sur ces sujets, le SMS reste en veille et vigilant. Un travail sur la laïcité a d'ores et déjà été amorcé et se poursuivra notamment sur les questions relatives aux racismes.

Un portage local au sein de chaque établissement serait certainement propice à un meilleur engagement des personnels sur l'ensemble des sujets abordés dans le plan d'actions pour lequel l'Ecole interne met à disposition des supports de communication.

Proposer des actions de sensibilisation pour une université responsable

En lien avec la stratégie Vie étudiante, Responsabilité Sociale et Environnementale et la stratégie RH de PSL, différentes actions de sensibilisation et de formation sont mises en place.

Chaque mois, l'Ecole interne propose une action en lien avec un des Objectifs de Développement Durable. Ces rendez-vous sont une invitation à la réflexion et à la découverte de bonnes pratiques. Ces actions peuvent être suivies par plusieurs membres d'une même équipe, service ou laboratoire. Une occasion de se rassembler, débattre ensemble, pour que chacun puisse échanger et exprimer son opinion afin de voir comment agir dans son quotidien tant professionnel que personnel.

- Poursuite des ateliers de la « **Fresque du climat** » : rendez-vous ludique, participatif et créatif sur le changement climatique, fondé sur l'intelligence collective. Il s'agit d'une initiation en 3 heures, adressée aussi bien aux novices qu'aux connaisseurs, sur le fonctionnement du climat et les conséquences de son dérèglement ; l'**atelier 2tonnes** ou comment réduire son empreinte carbone et la sensibilisation pour **comprendre l'objectif de neutralité carbone et la compensation carbone** afin d'appréhender les dérèglements climatiques en cours et à venir.
- Sensibilisation à la **sobriété numérique**, pour comprendre l'impact environnemental du numérique et mieux agir à son échelle.
- Nouvelle proposition en 2024 : **la fresque des déchets et la fresque de la biodiversité**.
- 2 Ateliers pour permettre aux différents acteurs de la commande publique de développer une stratégie achat responsable :
 - o Réaliser un achat public socialement responsable : diagnostic et plan d'action
 - o Réaliser un achat éco-responsable en prenant compte l'aspect environnemental
- Diversification de l'offre pour les chercheurs et les ingénieurs des pôles valorisation dans le cadre du Label "Science avec et pour la société" obtenu par PSL: modules de e-learning guidés, en anglais, pour identifier et mieux formuler le potentiel [impact sociétal et environnemental des projets de recherche](#) lors de leur dépôt et de leur valorisation qui compte de plus en plus dans leur réussite .
- Sensibilisation aux **handicaps** : accueillir un collègue et un étudiant en situation de handicap, ateliers de sensibilisation aux handicaps, initiation à la langue des signes française, sensibilisation aux troubles Dys, troubles autistiques, **fresque de la diversité...**

Les référents handicaps sont également invités à faire remonter leurs besoins pour bénéficier de formations spécifiques organisées à leur attention.

Par ailleurs, afin de favoriser l'égalité d'accès aux formations qu'elle propose, l'Ecole interne permet désormais à toute personne qui le souhaite, d'indiquer directement via la plateforme d'inscription si sa situation nécessite un aménagement. Elle peut ainsi être recontactée afin de définir les adaptations à mettre en place.

Favoriser le développement personnel et la qualité de vie au travail

Les formations de développement personnel font partie intégrante de l'offre de formation de l'Ecole Interne. Le bien-être et l'épanouissement de tous les personnels de PSL est une priorité afin de favoriser la qualité de vie au travail. Elles viennent en complément des formations au management et de prévention des RPS déjà citées.

Depuis plusieurs années, l'Ecole interne s'inscrit dans l'évènement organisé en juin par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), et propose lors de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail organisée en juin, des ateliers, conférences et tables rondes. En 2024, de nouvelles actions viendront s'inscrire dans cet évènement national qui prendra une coloration toute particulière à l'occasion de cette année olympique. TrainMe sera notre partenaire pour allier santé et sport en proposant à l'ensemble des personnels des challenges collectifs et solidaires, des défis individuels, des cours d'activités physiques et relaxantes ou encore des webinaires bien-être et prévention santé dont une avec Camille Lacourt.

D'autres actions seront organisées tout au long de l'année et viseront à :

- Donner les outils nécessaires à chacun pour **gérer le stress** et les émotions, en s'appuyant notamment sur les interventions des chercheurs de PSL en matière de sciences cognitives (méditation pleine conscience, méthodes cognitives et comportementales, auto-hypnose...);
- Permettre de **développer ses compétences humaines et évoluer dans sa carrière** (prise de parole en public, gestion du temps et des priorités, éloquence et storytelling, communiquer pour convaincre...) ; Réfléchir et préparer sa retraite.
- Développer confiance et affirmation de soi

En outre, les possibilités offertes par LinkedIn Learning, accessibles à tout moment via n'importe quel support numérique, sont très riches en la matière.

Axe 3 : Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et l'excellence de la recherche

Bien que les 10 thématiques qui regroupent l'offre de formations de l'Ecole interne soient ouvertes aux personnels académiques, des rubriques et actions spécifiques leurs sont dédiées afin de:

Proposer une offre de formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques et numériques des enseignants, dans un contexte de transformation

L'évolution du cadre réglementaire applicable aux nouveaux maîtres de conférences stagiaires, avec des formations visant l'approfondissement des compétences pédagogiques obligatoires, et l'attention portée à la qualité des enseignements proposés aux étudiants de l'université Paris Sciences et Lettres, ont conduit l'Ecole Interne à développer un parcours de formation dédié aux pratiques pédagogiques ouvert à tous les personnels enseignants et aux doctorants.

Ce dispositif s'est enrichi depuis sa création en 2018, il a évolué en 2021 en intégrant l'accompagnement aux usages numériques, en tenant compte de **la réussite de PSL aux appels à projet Hybridation et DEMOES** et a pris une nouvelle forme à la rentrée 2023.

Conçue et opérée par le Centre d'Innovation Pédagogique (CIP), SMS créé au printemps 2021, cette offre vise le partage, la formation, l'accompagnement des compétences pédagogiques et contribue à la création d'une communauté de pratiques PSL.

Modulaire, elle alterne différents formats, propose des ateliers, différents événements ponctuant l'année universitaire et s'oriente désormais vers un accompagnement plus individualisé, personnalisé et à la demande.

Il s'articule autour :

- De la rentrée du CIP pour réfléchir et échanger sur les pratiques d'enseignement avec le séminaire de pédagogie proposé en début d'année universitaire
- D'une communauté de pratiques avec des rencontres pour échanger entre enseignants de PSL
 - les pauses pédago'
 - la fabrique : 1h pour échanger entre pairs
 - PedagoDay
- D'une offre de formation modulaire permettant à chaque enseignant de construire un parcours personnalisé pour :
 - Concevoir des enseignements qui favorisent l'apprentissage
 - Animer les activités d'apprentissage
 - Accompagner les étudiants dans leurs apprentissages
 - Réfléchir à ses pratiques d'enseignement
- De ressources pour la formation en autonomie en ligne avec Moodle, les fiches conseils accessibles sur le site du CIP et Fun Mooc.

A la rentrée 2024, le CIP proposera également un nouveau parcours plus spécifiquement adapté aux doctorants.

Par ailleurs, comme évoqué dans l'axe 2, entre 2023 et 2025, un important dispositif de formation à destination des formateurs de PSL via le programme DATA, vise à permettre aux personnels académiques de mieux intégrer l'IA dans leurs enseignements et leur recherche.

Accompagner la mise en œuvre du plan d'action HRS4R (Human Ressources Strategy for Researcher)

Lancée en janvier 2019 au niveau de l'Université PSL dans son ensemble via un séminaire de formation et de réflexion d'une journée réunissant une vingtaine de personnes, la démarche HRS4R vise une amélioration des conditions d'activités des enseignants-chercheurs et des chercheurs, notamment via la formation, le développement des compétences et l'accompagnement des carrières.

Les travaux effectués depuis lors ont conduit à faire émerger un certain nombre de pistes d'actions concrètes dont certaines sont portées par l'Ecole interne PSL et intégrées à la stratégie ressources humaines de PSL et à la charte du recrutement académique PSL.

Les actions mises en place qui devront faire l'objet d'une communication et d'une diffusion plus large auprès des publics cibles:

- Dès septembre 2024, ouverture d'une formation à l'éthique, à l'**intégrité scientifique** et à la déontologie, en particulier celle des doctorants, via le collège doctoral de PSL, et des directeurs de thèse ; sous la forme de 2 séquences complémentaires, elle visera à leur permettre de développer leur capacité à conduire des recherches intègres, à considérer les risques de manquements et à les identifier
- Les ateliers d'**accompagnement en matière de gestion de carrière** pour les chercheurs et enseignants-chercheurs, en lien avec l'ABG (Association Bernard Gregory)
- La mise en visibilité et le renforcement des formations en matière d'**encadrement** et d'accompagnement (cf. infra) ; avec une attention particulière portée à l'encadrement des doctorants
- Les actions de sensibilisation à la **science ouverte**, en lien avec les référents de l'Université PSL
- Avec la loi de programmation de la Recherche qui prévoit la mise en place d'un accompagnement et de **formations à destination des post-doctorants**, une action spécifique est portée par l'Ecole interne. Elle s'adresse aux doctorants (3ème années) et docteurs qui souhaitent être accompagnés pour valoriser leur parcours et élargir leurs perspectives professionnelles.

Optimiser et mieux valoriser son activité de recherche

En lien avec les Services Communs à la Documentation des établissements et en particulier le groupe de travail "**Formations à l'information scientifique et technique**" de Ressources et Savoirs, qui rassemble les responsables formations aux usagers des bibliothèques de PSL, de nombreux ateliers, séminaires ou formations individualisées à la demande sont proposées tout au long de l'année dans ce domaine, et notamment :

- Collecter, enrichir et mettre en forme des références bibliographiques
- Partager, échanger, valoriser ses publications
- Séminaire visibilité académique et publications
- Brevets et propriétés industrielles
- Aide à la recherche documentaire...

Des formations autour du thème de l'**environnement et des financements de la recherche, des appels à projet**, ainsi que de la stratégie de valorisation seront également proposées, en lien avec le **SAAP** (Service mutualisé d'Appui à l'Activité Partenariale).

Enfin, certaines formations plus techniques, sur des logiciels de statistique qualitative comme **R** ou **NVivo** sont aussi susceptibles d'être ouvertes.

Développer la Science avec et pour la Société

L'année 2023 a été marquée par un ambitieux programme de formations qui a rassemblé près de 70 chercheurs de PSL.

Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche- LPR, l'université PSL a obtenu le label "**Science Avec et Pour la Société**", au titre duquel des formations spécifiques sont proposées selon trois axes :

- La **médiation scientifique**
- Les médias et le **journalisme scientifique**
- Les **sciences participatives et l'innovation responsable et sociétale**

Sous l'impulsion du réseau « Partage des savoirs », et pour intervenir sur ces sujets, l'Ecole interne a fait appel à des prestataires spécifiquement adaptés à chacun de ces axes : Traces, Association science ouverte, l'Institut Pratique de Journalisme et SoScience.

Sous la forme de masterclass couplées à des temps d'échanges ou encore de modules de e-learning guidés et en anglais ces formations seront proposées tout au long de l'année.

Certaines propositions sur [l'impact environnemental et sociétal des contrats de recherche](#) pourront concerner également les chargés de projets européens et institutionnels ainsi que les chargés de valorisation.

L'ensemble de ce programme, au-delà de l'aspect théorique, intègre une part importante de partage d'expérience, de témoignages, de temps de convivialité, d'alternance entre temps collectif et coaching individuel et surtout propose aux participants de mettre directement en pratique les apprentissages au cours de ces différents rendez-vous.

Ces actions s'inscrivent par ailleurs pleinement dans les objectifs en matière de diffusion scientifique du Plan Climat du MESRI.

Se former aux outils d'encadrement et de gestion

De plus en plus, les personnels enseignants et chercheurs sont en position de responsabilité administrative ou d'encadrement, ils sont également amenés à encadrer des thèses dans un contexte où la prévention des risques psychosociaux est de plus en plus prégnante.

Pour répondre à ces besoins, plusieurs parcours et séminaires de formation seront proposés :

- o Une formation autour de l'encadrement doctoral (aspects humains et méthodologiques)
- o Un parcours spécifique dédié au management d'équipe de recherche.

Par ailleurs, les personnels académiques ont la possibilité de suivre le [parcours management](#) qui s'adresse à l'ensemble des personnels encadrants et qui se révèle être un outil précieux dans l'exercice de cette fonction. A noter que les formations inscrites dans le cadre de ce parcours peuvent être suivies indépendamment les unes des autres sans suivre le parcours pour autant.

Les actions proposées dans ce plan s'inscrivent dans la continuité de ce qui fait la force de l'Ecole interne depuis sa création mais également dans une dynamique de constante adaptation aux évolutions de nos organisations et aux besoins individuels de chacun.

Sa déclinaison opérationnelle est indicative, certaines actions pourront ne pas avoir lieu faute de participants ou de ressources budgétaires. De même, l'offre de formation pourra être enrichie de nouvelles actions au fil de l'eau si de nouveaux besoins communs émergent.

Un programme semestriel présentant l'ensemble de l'offre Ecole interne est communiqué à l'ensemble des personnels par l'intermédiaire des référents de chaque établissement, ainsi que par différents canaux de communication (ENT commun, Communication institutionnelle PSL, auprès de directions, groupes de travail ciblés...).

La [plateforme de l'Ecole interne](#) est quant à elle actualisée en temps réel. Consultable à tout moment, c'est la principale voie d'accès au contenu et aux inscriptions des formations de l'Ecole interne.

A noter : désormais une présentation des « bonnes pratiques » pour suivre une formation est intégrée dans le programme et dans chaque convocation individuelle. Elle a comme principal objectif de lutter contre l'absentéisme en formation.

Cette approche pédagogique pourra être assortie, si nécessaire, d'un traitement non prioritaire des futures demandes de formation en cas d'absences non justifiées répétées.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 19/2024

Droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025 des formations CPES et SMD

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2015 conférant le grade de licence au Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13, 17° ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris Sciences et Lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve, pour l'année universitaire 2024-2025, les droits d'inscription au Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES) ainsi qu'au diplôme d'établissement « Sciences pour un monde durable » (SMD) qui sont alignés sur les taux des droits d'inscription des diplômes nationaux relevant du cycle de licence de l'éventuel arrêté modifiant l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé fixant, pour chaque année universitaire, les droits d'inscription d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 2 :

Sous réserve de l'éventuel arrêté modifiant l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé, les étudiantes et étudiants en césure bénéficient du taux réduit applicable aux diplômes nationaux relevant du cycle de licence, conformément à l'arrêté susmentionné.

Article 3 :

Les étudiantes et étudiants des parcours « Économie, société et droit », spécialité « Droit et gouvernance publique » ou « Sociologie et sciences politiques », ainsi que les étudiantes et étudiants du parcours « Sciences », spécialité « Mathématiques » ou « Informatique » effectuent leurs inscriptions administratives, en inscription seconde, à l'université Dauphine-PSL dans la licence correspondant à leur spécialisation. Cette inscription seconde se fait à titre gracieux.

Article 4 :

Les étudiantes et étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, d'une autre bourse du gouvernement français ou d'une bourse d'un gouvernement étranger dans le cadre d'un partenariat sont exonérés de droits d'inscription.

Article 5 :

En cas de démission de l'une des formations, la demande de remboursement des droits d'inscription doit être formulée par l'étudiante ou l'étudiant démissionnaire à PSL avant la date du 31 octobre 2025.

En cas de césure au cours de l'année universitaire, la demande de remboursement des droits d'inscription doit être formulée par l'étudiant en césure à PSL avant la date du 31 janvier 2025.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention



**Le Président de séance
Alain FUCHS**

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 20/2024

Droits d'inscription 2024-2025 du Master Mode et Matière de l'Université PSL

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la convention entre l'Université PSL, l'Université Paris Dauphine-PSL, l'Ecole nationale des Mines-PSL et l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs relative à la gestion du diplôme d'établissement « Mode et Matière » ;

Vu la délibération n°46/2020 du conseil d'administration de l'Université PSL du 9 juillet 2020 approuvant la convention de gestion du diplôme d'établissement « Mode et Matière ».

DECIDE

Article 1 :

Pour les étudiants en formation initiale, le Conseil d'Administration approuve, pour l'année universitaire 2024-2025, les droits d'inscription suivants au Master « Mode & Matière » de l'Université PSL (ENAMOMA-PSL) :

- Pour les étudiants dont la résidence fiscale se situe dans un État membre de l'Union européenne, le montant des droits d'inscription est calculé à partir du revenu brut global de l'année 2022 (avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022), selon le barème suivant :
 - Revenu brut global inférieur à 35.000 € : le montant des droits d'inscription est fixé à 1.056 € ;

- Entre 35.000 et 45.000 € : 2.112 € ;
 - Entre 45.000 et 55.000 € : 3.167 € ;
 - Entre 55.000 et 70.000 € : 4.751 € ;
 - Entre 70.000 et 90.000 € : 6.335 € ;
 - Supérieur à 90.000 € : 7.918 € ;
- Pour les étudiants dont la résidence fiscale se situe dans un pays hors de l'Union européenne : le montant des droits d'inscription est fixé à 15.836 €.

Toutefois, dans certaines situations ayant un impact sur les revenus familiaux, le montant des droits d'inscription peut être révisé, sur production de documents justificatifs permettant d'apprécier l'ensemble des revenus actuels du foyer : retraite, chômage, maladie, divorce ou décès d'un parent.

Suivant les situations, les documents à produire sont les suivants :

Évènement ayant eu un impact sur les revenus	Justificatif à produire (liste indicative)
Retraite d'un des parents	Document mentionnant le montant de la retraite principale et complémentaire. Justificatif de salaire en cas d'activité partielle.
Chômage d'un des parents	Document indiquant le montant des allocations chômage : notification de décision + 3 derniers bulletins de versement.
Maladie d'un des parents	Document indiquant le montant des allocations ou indemnités journalières (sécurité sociale ou Caisse particulière).
Divorce des parents	Jugement de divorce indiquant à quel foyer sont rattachés les enfants et précisant le montant des éventuelles pensions (en l'absence de jugement, les avis fiscaux des deux parents doivent être fournis). En cas de résidence alternée : Jugement de divorce + 2 avis fiscaux des deux parents.
Décès d'un des parents	Attestation de décès + pension de réversion (si déjà établie).

La décision de révision des droits d'inscription et son montant est prise par le Président de Dauphine - PSL ou son représentant, qui détermine également le montant de la révision, au regard du barème indiqué ci-dessus.

Article 2 :

Les redoublants de 1ère ou 2ème année de master en formation initiale s'acquitteront d'un montant forfaitaire de 681 €, dans la limite des droits acquittés l'année précédente.

Article 3 :

Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux du gouvernement français, réfugiés titulaires de la carte de l'OFPPA, ou en situation de handicap et titulaires de la carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 %, sont exonérés des droits d'inscription, sur présentation de justificatifs.

Article 4 :

Toute décision de césure est prise par le Président de Dauphine – PSL ou son représentant.

Pour les étudiants en césure avec convention de stage, le montant des droits d'inscription, pour l'année universitaire 2024-2025, est de 808 €, et ne comprend pas l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

Pour les étudiants en césure sans convention de stage, le montant des droits d'inscription, pour l'année universitaire 2024-2025, est aligné sur les taux des droits d'inscription des diplômes nationaux relevant du cycle de master, conformément à l'arrêté fixant, pour chaque année universitaire, les droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les étudiants entrant dans une des catégories prévues à l'article 3 de la présente délibération sont exonérés des droits d'inscription, sur présentation des justificatifs requis.

Article 5 :

L'étudiant est considéré comme détaché du foyer fiscal en 2022 si son indépendance financière est avérée conformément aux conditions cumulatives suivantes :

- L'étudiant est domicilié à une adresse différente de celle de ses parents ;
- L'étudiant ne reçoit plus de soutien matériel de ses parents/tuteurs ;
- L'étudiant déclare ses propres revenus (avis d'impôt 2023 sur les revenus de 2022) ;
- L'étudiant a déclaré un revenu brut global égal et/ou supérieur à 8000 euros.

Article 6 :

Pour les étudiants en formation continue, le Conseil d'Administration approuve, pour l'année universitaire 2024-2025, le tarif annuel suivant pour le Master « Mode & Matière » de l'Université PSL (ENAMOMA-PSL) : 15.836 €.

Dans le cas d'une demande d'étalement de scolarité de la formation d'un an sur deux ans, le tarif à régler sera de 50% du tarif la première année et de 50% la deuxième année (uniquement possible si la demande est formulée par l'étudiant et validée par le responsable de la formation en début d'année).

Pour les étudiants dont la résidence fiscale se situe dans un État membre de l'Union européenne, un tarif individuel est appliqué (-30%) lorsque le participant à la formation atteste sur l'honneur de l'absence de financement par un tiers.

Les redoublants de 1ère ou 2ème année de Master en formation continue s'acquitteront d'un montant forfaitaire de 2.216 €, dans la limite des droits acquittés l'année précédente.

Article 7 :

Pour les contrats de professionnalisation, le conseil d'administration approuve, pour l'année universitaire 2024-2025, le tarif suivant pour le Master « Mode & Matière » de l'Université PSL (ENAMOMA-PSL) : 13.500 €.

27 voix « pour »,

5 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président de séance
Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 21/2024

Droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025 du diplôme d'établissement « Etudiant-Entrepreneur »

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve, pour l'année universitaire 2024-2025, les droits d'inscription au diplôme d'établissement « Etudiant-Entrepreneur » (D2E) suivants :

- Pour les étudiants en inscription unique ou inscrits dans un diplôme dans un établissement hors du périmètre de l'Université PSL : 300 euros, hors Contribution de Vie Etudiante et de Campus ;
- Pour les étudiants inscrits dans un établissement-composante de l'Université PSL ou ayant signé un partenariat spécifique avec PSL : exonération des droits d'inscription.

Article 2 :

Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux sont exonérés de droits d'inscription pour le diplôme D2E.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président de séance
Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 22/2024

Droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025 du Certificat en ligne « Transformation numérique »

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve, pour l'année universitaire 2024-2025, les droits d'inscription au certificat en ligne « Transformation numérique » suivants :

- Pour les étudiants en formation initiale inscrits à l'Université PSL : exonérés de droits d'inscription ;
- Pour les apprenants professionnels issus du monde de l'entreprise et de l'industrie : 999 €.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 23/2024

Règlement de la scolarité et des études pour les formations de 1^{er} cycle portées par PSL (CPES et parcours Sciences pour un monde durable) pour l'année universitaire 2024-2025

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le règlement de la scolarité et des études des formations de 1^{er} cycle CPES et MSD portées par l'Université PSL, ainsi que le calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2024-2025. Ils sont annexés à la présente délibération.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,


Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 24/2024

Règlement de la scolarité et des études du diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) « PSL-Pépité » pour l'année universitaire 2024-2025

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le règlement de la scolarité et des études du diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) « PSL-Pépité » pour l'année universitaire 2024-2025, annexé à la présente délibération.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,



Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 25/2024

Règlement de la scolarité et des études du Certificat en ligne « Transformation numérique » pour l'année universitaire 2024-2025

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la délibération n°09/2021 du conseil d'administration de l'Université PSL en date du 11 mai 2021 portant approbation de la création du certificat « Transformation numérique » dispensé en ligne.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le règlement de scolarité et des études du certificat en ligne « Transformation numérique » pour l'année universitaire 2024-2025, annexé à la présente délibération.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention

Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 26/2024

Remboursement des frais de certification en anglais

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 32 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le remboursement des frais d'inscription acquittés par les étudiantes et étudiants boursiers sur critères sociaux (CROUS) du Collège Sciences, Humanités et Société (comprenant les formations CPES et Sciences pour un monde durable) pour un test de certification d'anglais. Les tests éligibles au remboursement sont les suivants :

- Test of English for International Communication (TOEIC) ;
- Test of English as a Foreign Language (TOEFL) ;
- International English Language Testing System (IELTS).

Article 2 :

La présente délibération s'applique aux demandes de remboursement formulées avant le 1er juin 2025 par les étudiantes et les étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2024/2025 en deuxième ou en troisième année du Collège Sciences, Humanités et Société.

Article 3 :

Un seul test est éligible au remboursement pendant l'ensemble de la scolarité au sein du Collège Sciences, Humanités et Société.

Le remboursement est conditionné à l'inscription aux séances de préparation spécifiques organisées au cours de l'année et à une présence assidue à ces dernières.

30 voix « pour »,

0 voix « contre »,

2 abstentions,

Le Président de séance
Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 27/2024

Création du certificat « Mineure Action Publique »

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 32 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve la création du certificat « Mineure Action Publique ». Les modalités d'admission, d'organisation de la formation et de délivrance de ce certificat sont présentées dans la note de présentation annexée à la présente délibération.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention

Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 28/2024

Bilan 2023 et plan de formation 2024 de l'Ecole Interne

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 20 juin 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 32 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le bilan 2023 et le plan de formation 2024 de l'Ecole Interne, lesquels sont tous deux annexés à la présente délibération.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004